



**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS

RÉUNION DU 9 JANVIER 2018

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Réunion du mardi 9 janvier 2018

- ooOoo -

Le mardi 9 janvier 2018, s'est tenue à Orléans, à l'Hôtel régional, une séance plénière du Conseil économique, social et environnemental de la Région Centre-Val de Loire, sous la présidence de Madame Janine MILON, doyenne d'âge, Monsieur Valérian POYAU étant secrétaire de séance.

Étaient présents : Noël ADAM, Pierre ALLORANT, Antonella ALOISE, Marie-Noëlle AMIOT, Paul ARNAULT, Caroline AUGER, Yves BAIJOT, Aïcha BANIAN, François BARDOT, Yves BARON, Catherine BEAUMONT, Kenza BELLIARD, Nathalie BERTIN, Gérard BOBIER, Antoine BONNEVILLE, Jean-Claude BOURQUIN, Anne-Lise BREHIN, Jean-Claude BROSSIER, Armelle BRUANT, Jean-Yves BRUN, Jean-Paul CARRIÈRE, Jean-Marie CASTELAIN, Éric CHEVÉE, Pierre CHÉZALVIEL, Christine CHEZE-DHO, Marie-Laure CHOLLET, Jean-Paul COMBEMOREL, Nicole COMBREDET, Jean-Louis CORVAISIER, Hervé COUPEAU, Jean-Michel DELAVEAU, Anne-Marie DELLOYE THOUMYRE, Jean-Louis DESNOUES, Patrice DUCEAU, Marc DUFOND, Rose-Marie DUVEAU, Monique FANTIN, Géraldine FERTEUX, Jean-Jacques FRANÇOIS, Jean-Marie GADOIS, Florie GAËTA, Marc GERBEAUX, Christine GONÇALVES, Jessica GOUINEAU, Patricia GUY, François-Xavier HAUVILLE, Sarah HOARAU, Jean-François HOGU, Pierre-Yves HUMBERT, Hubert JOUOT, Alain JUMEAU, Charlotte KOZDRA, Fatim LABIB, Cathy LAFOSSE, Patricia LAUPIN, Yves LAUVERGEAT, Marie-Paule LEGRAS FROMENT, Nicolas LEPAIN, Florent LEPRÊTRE, Anne-Gaëlle LESPAGNOL, Laurent LHEURE, Dominique LORENZI-BRY, Antonio LORENZO, Gilles LORY, Murielle MARITORENA, Abel MARTIN, Céline MARTIN MINIMUM, Mauricio MELLA, Aline MERIAU, Janine MILON, Rose-Marie MINAYO, Jean-Paul MOKTAR, Jean-Claude MOREAU, Bernadette MOULIN, Nicolas PAILLOUX, Isabelle PAROT, Olivier PELTIER, Paulette PICARD, Maud POITEVIN, Valérian POYAU, François PROVOST, Barkaroum REAILI, Régis REGUIGNE, Jean-Louis RENIER, Julien REY, Jean-François RICHARD, Martine RICO, Alain ROBERT, René ROSOUX, Dominique ROUZIÈS, Dominique SACHER, Samuel SENAVE, Sylvie SETRUK, Patrick UGARTE, Laure VERNEAU, Jean-Paul VINCENT

Étaient excusés : Jean-Paul CARLAT, Emmeline NDONGUE, Didier NEVOUX

(La séance est ouverte à 9 heures 38, sous la présidence de Monsieur Éric CHEVÉE, Président sortant du Conseil économique, social et environnemental régional pour accueillir les nouveaux conseillers)

- ooOoo -

M. le Président - Je demande à Aline CHASSINE DENIAU de bien vouloir procéder à l'appel.

Je vous remercie de faire silence.

(Madame Aline CHASSINE DENIAU, Directrice des services administratifs, procède à l'appel nominal.)

M. le Président - Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie de votre présence et vous adresse mes félicitations. Je vous souhaite une très bonne année 2018 et j'accueille les 50 nouveaux membres du CESER, largement renouvelé.

En ma qualité de président sortant, je dirai deux mots pour vous souhaiter la bienvenue, comme le prévoient les textes.

J'accueille avec plaisir Monsieur le Préfet qui a tenu à présider cette séance d'installation ce matin, séance évidemment très importante.

J'accueille aussi, et c'est une nouveauté, l'Exécutif régional en la présence de Monsieur Marc GRICOURT, Premier Vice-président en charge des finances et du personnel à la Région, qui a aussi tenu à être présent parmi nous.

Je vois également quelques anciens dans la tribune, que je salue bien volontiers.

Je vais maintenant céder la parole à Marc GRICOURT pour un mot d'accueil, puis à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Secrétaire général, Je vous remercie également de votre présence.

M. GRICOURT, premier Vice-président du Conseil régional - Merci, Monsieur le Président, cher Éric.

Monsieur le Préfet, je suis honoré de votre présence.

Mesdames et Messieurs, bonjour à toutes et à tous.

Je commencerai par vous adresser, au nom du Président BONNEAU ainsi qu'en mon nom personnel, tous mes vœux pour cette année 2018, qui commence ici par l'installation du CESER, de votre assemblée, avec un renouvellement important, de près de 50 %, et une plus grande féminisation.

Cela fait plaisir, Mesdames, de vous voir plus nombreuses.

Nous en parlions avec Monsieur le Préfet, nous nous approchons bientôt de la parité, ce qui est positif.

C'est l'occasion pour moi de saluer les personnes membres du CESER depuis plusieurs années et de les remercier pour le travail effectué.

À vous toutes et tous, nouveaux membres du CESER, je vous souhaite de vous épanouir et de bien travailler au sein de cette assemblée consultative, participative, qui joue un rôle premier auprès de l'institution régionale. C'est d'ailleurs assez unique dans la représentation. Vous êtes les forces vives de cette région et vous avez la capacité de suivre l'action de l'assemblée régionale, de nous-mêmes les élus, de donner un avis, de nous alerter et de proposer. C'est notamment à travers un travail conséquent durant ces dernières années accompli sur des saisines à la demande du président de Région ou sur des autosaisines.

Je pense notamment au travail très récent qui nous a été présenté à la fin de cette année 2017. J'ai assisté à la présentation de l'excellent et très intéressant rapport, que vous aurez et que nous aurons l'occasion de repartager, concernant la problématique du logement dans notre région, à la fois pour les jeunes et pour nos anciens.

Sincèrement, c'est un excellent travail qui a été présenté.

Le rôle du CESER est devenu plus important encore aujourd'hui, du fait des évolutions législatives et institutionnelles – Monsieur le Préfet en dira peut-être quelques mots –, notamment avec la loi NOTRe et les compétences renforcées ou nouvelles des Conseils régionaux dans des domaines aussi importants que l'économie, par exemple, ou les transports et la poursuite des compétences essentielles, telles que les formations, avec la formation initiale dans nos lycées et l'apprentissage.

Pour ce dernier, nous avons beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes, Monsieur le Préfet, sur ce qui peut sortir demain des décisions présidentielles et gouvernementales. Nous restons confiants pour que la raison l'emporte sur le fait que les Régions conservent un rôle dans ce domaine, la démonstration étant faite d'une bonne gestion par les Régions de cet apprentissage.

Vous avez, plus qu'hier, un rôle majeur à jouer à nos côtés.

En tout cas, vous l'avez lu et vous l'avez compris, et on peut le dire avec objectivité, la Région Centre-Val de Loire est exemplaire vis-à-vis de la démocratie participative et permanente, avec une délégation – c'est la seule Région de France – donnée à mon collègue Charles FOURNIER. Tout au long de l'année, nous aurons l'occasion de partager ensemble.

Je vous souhaite une bonne installation.

Je veux excuser le président François BONNEAU qui n'est pas présent dans notre département aujourd'hui. J'ai plaisir à le représenter et, par mon intermédiaire, c'est toute l'assemblée régionale qui salue votre installation et votre mission. Elle vous souhaite de bien travailler dans les années qui viennent, à travers la mission du CESER et à nos côtés, pour tout simplement essayer ensemble de faire avancer au mieux notre région avec tous nos atouts qui nous permettront, j'en suis convaincu, de relever les défis devant nous, notamment concernant l'économie, l'emploi, la solidarité et le développement durable, dans un contexte qui nous oblige peut-être plus qu'avant encore.

Bonne installation à vous et bonne chance dans votre mission.

M. le Préfet de Région - Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs, je suis particulièrement heureux de vous saluer aujourd'hui, de vous présenter mes meilleurs vœux et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du CESER, dans ces lieux où vous vivrez désormais des moments riches de débat, de réflexion mais aussi de proposition.

Conformément aux textes, j'ai l'honneur aujourd'hui de procéder à votre installation comme membres du CESER Centre-Val de Loire. Je tiens à féliciter chacune et chacun d'entre vous.

En cet instant solennel, permettez-moi d'évoquer la mémoire du Président BEULIN, qui nous a brutalement quittés au cours de la mandature précédente et qui a marqué très fortement cette institution.

La constitution de votre assemblée est une alchimie complexe : comment concilier les nouveaux membres et ceux qui ont acquis de l'expérience au cours des mandatures précédentes ? Comment veiller à la parité quand des organismes sont sollicités pour ne proposer qu'une seule personne, conformément aux textes ou à leur représentativité ? Comment refléter la réalité économique, sociale et environnementale de notre région et prendre en compte la diversité des territoires ?

J'aurai un mot de gratitude pour celles et ceux qui ne figurent pas dans cette nouvelle assemblée mais qui étaient présents dans la mandature précédente. Leur mérite et leur qualité n'ont pas à être remis en cause mais toute institution collective a le devoir de se renouveler et d'accueillir de nouveaux talents.

Aussi, ai-je veillé à travailler en toute objectivité à de nouvelles avancées :

- 1) le renouvellement, en modifiant mesurément la composition des 1^{er} et 3^{ème} Collèges ;
- 2) le rajeunissement, en souhaitant la présence de jeunes de moins de 30 ans, issus d'associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- 3) la parité, qui a connu de nouvelles avancées : sans être encore parfaitement atteinte à ce jour, elle passe néanmoins de 37 % à 43 % ;
- 4) la présence renforcée des filières économiques : j'ai souhaité que notre CESER reflète encore mieux la réalité économique, sociale et environnementale de notre région ;
- 5) l'économie sociale et solidaire qui trouvera toute sa place dans cette assemblée, tout comme celles et ceux qui ont des compétences spécifiques dans le domaine environnemental.

Tout en vous félicitant, je vous demande de vous engager pleinement dans vos nouvelles fonctions et votre nouvelle mission.

La fonction consultative est un champ important. Services de l'État dans la région ou Conseil régional, nous sommes souvent sollicités par l'immédiate actualité et soumis aux pressions de la technicité des règles et des dossiers. Nous avons donc besoin du recul et de la réflexion qu'une assemblée comme la vôtre peut nous apporter.

C'est ainsi que vos réflexions et avis pourront s'exprimer dans la rédaction de plusieurs schémas importants pour notre région, notamment celui sur lequel nous sommes en train de travailler avec le Conseil régional et le Président BONNEAU : le SRADDET. Vos réflexions seront attendues aussi dans l'exécution du CPER, notamment à mi-parcours, qui sera l'occasion d'un nouveau regard de l'État et de la Région sur les engagements pris voici trois ans et leur poursuite.

Je me contente d'évoquer en cet instant des rendez-vous immédiats.

Je voudrais aussi vous sensibiliser sur l'importance que vos réflexions peuvent représenter pour les autres collectivités locales, comme pour les entreprises de notre région.

Voilà, Mesdames et Messieurs les membres du CESER, ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui lors de cette installation, avant de me retirer et de vous laisser poursuivre vos travaux.

À cette fin, je vais donc céder la place au doyen qui, dans l'immédiat, présidera votre assemblée le temps de procéder à l'élection du nouveau président. Il sera assisté d'un secrétaire de séance en la personne du plus jeune d'entre vous.

J'appelle Madame Janine MILON pour présider cette séance d'élection et Valérian POYAU, s'il est présent, pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Mme MILON, présidente de séance - Monsieur le Préfet, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, si vous le permettez, je vais me présenter : je suis Janine MILON, au CESER depuis novembre 2013. Je représente l'Union régionale des associations familiales.

En ce début d'année, avant de procéder à l'élection de votre bureau, permettez-moi de vous présenter mes vœux les meilleurs de bonheur, santé et réussite pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

Pour notre assemblée, je souhaite que cette nouvelle année nous permette de continuer de travailler dans la sérénité et le respect de chacun, afin de répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens dans cette belle région.

Je préférerais être la benjamine mais je suis la doyenne et je vais vous proposer de revenir au protocole car, si j'ai bien compris, nous avons une matinée assez chargée avec les votes.

Nous allons procéder à l'élection du président et des membres du bureau. Auparavant, je dois vous rappeler les articles 2 et 3 du règlement intérieur du CESER. Je vous précise que, depuis le nouveau règlement intérieur, adopté en novembre 2017, les vice-présidents de commission sont élus par l'assemblée, ainsi que les autres membres du bureau, et non plus au sein des commissions, comme nous le faisons avant.

Article 2 : l'élection du ou de la présidente a lieu sous la présidence de la doyenne d'âge, la plus jeune faisant fonction de secrétaire.

Valérian, voulez-vous dire un mot ?

(Réponse négative.)

Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence de la doyenne d'âge. Avant l'ouverture du scrutin, les candidats peuvent faire brièvement une déclaration sur le motif de leur candidature. La prise de fonction du président est effective à l'issue du vote et de la proclamation des résultats.

Article 3 : élection des membres du bureau.

Ces élections ont lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins blancs ou nuls n'entrent pas en compte pour le calcul de la majorité. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'a pas été atteinte, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

Pour ces élections, un membre du CESER, empêché d'assister à la séance, peut déléguer son droit de vote à un autre membre du conseil dans les conditions fixées à l'article 59, que je ne vous lirai pas.

Je vais donc vous donner la liste des excusés pour cette séance plénière.

(Lecture des excusés et des pouvoirs.)

Nous avons 95 présents, 1 absent et 3 pouvoirs, donc 98 votants. Le quorum est atteint : 50.

Nous pouvons procéder à l'élection.

Qui est candidat à la présidence de cette assemblée ?

M. CHEVÉE - Madame la Présidente, Éric CHEVÉE.

Mme MILON, présidente de séance - Pas d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat.)

Monsieur Éric CHEVÉE est candidat.

Je vais vous demander de vous présenter, s'il vous plaît.

M. CHEVÉE - Je suis originaire du Perche dans une région éloignée d'Orléans et j'habite Chartres où je suis commerçant. Je siège au CESER depuis 2010 et j'y ai exercé les mandats de Rapporteur général du Budget et de Président depuis six mois.

Je vous donne rendez-vous tout à l'heure, merci.

Mme MILON, présidente de séance - Je vous rappelle le nom du candidat : Monsieur Éric CHEVÉE.

Les modalités de vote sont les suivantes : une enveloppe et un bulletin blanc vous ont été distribués. Je pense que tout le monde les a, à sa place.

Pour éviter de vous déplacer et que les votes durent trop longtemps, si vous nous donnez l'autorisation, une assistante passera dans les rangs et vous voterez à votre place.

Pour cela, j'ai besoin de votre avis : y a-t-il une opposition à voter de cette façon ?

(Pas d'opposition.)

Une assistante va donc se déplacer pour que vous puissiez voter à votre place.

Monsieur DESNOUES, vous voulez la parole ?

M. DESNOUES - Madame la Présidente, j'ai un pouvoir mais je n'ai qu'un bulletin de vote.

Mme MILON, présidente de séance - Les personnes qui ont un pouvoir ont-elles deux enveloppes et deux bulletins ? Tout le monde a-t-il son bulletin et son enveloppe ?

(Réponse affirmative.)

(Il est procédé au vote.)

Le scrutin est clos, nous avons 99 votants.

M. POYAU, secrétaire de séance - Je vais annoncer les résultats.

(Monsieur Valérian POYAU assure le dépouillement des bulletins.)

Mme MILON, présidente de séance - Résultat des élections du président du CESER :

- Nombre de votants : 99
- Suffrages exprimés : 80
- Bulletins blancs : 16
- Bulletins nuls : 3

Majorité absolue : 41.

Nombre de voix pour le candidat Éric CHEVÉE : 80

Je déclare Monsieur Éric CHEVÉE Président du CESER.

Tous mes compliments.

M. le Président - Merci.

Vous savez, même quand on s'y attend, c'est toujours un moment émouvant et j'avoue que le score important que vous m'avez donné aujourd'hui me va droit au cœur et m'oblige pour la mandature qui débute. J'essaierai d'être digne de cette confiance que vous m'avez accordée très largement.

Comme le disait Jean-Claude BROSSIER lorsqu'il a été élu président de sa commission, il me reste encore au moins 19 personnes à convaincre. Cela me donne du travail pour la suite !

Je vous remercie encore de cette élection qui permet d'asseoir correctement la présidence du CESER.

Je voudrais réitérer mes félicitations à tous les membres, qu'ils soient renouvelés ou nouveaux arrivants.

Vous êtes ici pour représenter votre organisation. C'est évidemment l'intérêt particulier de votre organisation que vous représentez. Toutefois, le CESER est conçu pour construire une parole collective, en vue de préserver l'intérêt commun. C'est cette mécanique, pour ceux qui arrivent, qu'il faudra apprendre à exercer. Vous verrez que c'est un travail passionnant mais cela demande du temps et beaucoup d'écoute. J'y reviendrai dans ma conclusion.

Je voudrais dire aussi quelques mots sur le cadre dans lequel nous entamons cette mandature. C'est un cadre largement renouvelé, en transformation permanente de la société, que j'ai observé et que nous avons tous observé. Ce cadre est notamment très prégnant sur deux défis.

Le premier est la transformation environnementale nécessaire de notre société. Cette transformation, nous la vivons depuis la COP 21 comme une nécessité mondiale et un bien pour nos contemporains et notre planète. Même si certains confondent encore climat et météo, nous devons nous inscrire dans cette perspective de transformation de nos sociétés sous l'enjeu environnemental.

Le deuxième défi que nous avons à résoudre, et pour lequel une assemblée comme la nôtre est très importante, est celui de la digitalisation de la société. Nous ne sommes pas très bons en France sur ce plan et pas plus dans notre région. Nous sommes bons sur le sommet, c'est-à-dire les *startups*. J'entendais ce matin qu'au Sommet de Las Vegas, les *startups* françaises étaient pratiquement à égalité de nombre avec les américaines. Notre Éducation nationale sait très bien produire des élites et nous avons de très bons ingénieurs. Cependant, du point de vue de la diffusion dans la société et dans les entreprises, nous ne sommes pas très bien placés. C'est sur ce point qu'il va nous falloir accomplir des efforts, tout en ayant à l'esprit, et c'est l'importance de notre CESER, que nous devons humaniser cette digitalisation de la société. C'est un enjeu extrêmement important et pour lequel nos recommandations sont légitimes et bienvenues.

Ces deux défis à l'échelle planétaire qui nous percutent, viennent en correspondance avec une transformation majeure du cadre d'intervention des politiques publiques ces dernières années. Nous l'avons connue avec le changement de périmètre des Régions. Cela n'a pas été le cas en région Centre-Val de Loire mais nous avons très clairement l'impression que le boulet n'est pas passé loin. De ce fait, la cohésion de la Région Centre-Val de Loire s'est renforcée.

Moi qui viens d'un département très impacté par les franges franciliennes, je sais que le débat d'appartenance à la Région ne se pose plus, après cette question sur le périmètre des Régions. Nous avons donc une modification assez importante que nous percevons peut-être un peu moins, nous, en Région, qui n'avons pas bougé de périmètre, mais qui est très impactante pour nos collègues des autres Régions.

Monsieur le Préfet l'a rappelé, nous avons l'impact de la loi NOTRe avec des changements extrêmement importants dans les compétences des collectivités territoriales, que ce soient la Région, les Intercommunalités ou les Départements.

Un point important doit être souligné. Il m'amène d'ailleurs à apporter des modifications dans notre organisation : la loi NOTRe prévoit une modification du rôle des CESER, en l'étendant à la contribution et à l'évaluation des politiques publiques, ce qui m'a incité à élaborer les propositions que je vous ai faites dans le courrier que vous avez tous reçu, j'espère.

Si ce n'était pas le cas, faites-vous connaître ; nous vous enverrons le courrier de candidature dans lequel je détaillais toutes ces questions.

Pour reprendre les grandes compétences régionales actuelles, elles s'exercent essentiellement à travers de grands schémas soit déjà élaborés soit en cours d'élaboration.

Nous avons le chef de filât régional en matière de développement économique, avec l'élaboration du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises et la création de l'agence Dev'Up. C'est l'année dernière que tout cela s'est mis en place et est monté en puissance.

Il y a eu régulièrement la confirmation de l'importance de la Région en matière de formation, qu'elle soit initiale ou professionnelle. Nous avons renouvelé un contrat important : le Contrat régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle.

Une transformation des compétences est extrêmement importante, notamment du point de vue financier, à savoir celle des transports. La Région a petit à petit une compétence très élargie en matière de transports ferroviaires avec l'intégration dernièrement des TET ; 40 % du budget de la Région est maintenant consacré à ces thèmes.

Il y a une compétence essentielle, élargie par la loi NOTRe, en matière d'aménagement du territoire, avec le schéma que rappelait Monsieur le Préfet et que nous sommes en train de construire : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Pour les nouveaux, je parle du fameux SRADDET. Vous allez en entendre beaucoup parler dans les six mois, voire plus, qui viennent puisque nous rendrons un premier avis au mois d'avril et au mois de juin.

C'est dans le cadre de ces schémas et stratégies que s'inscrivent les politiques régionales et celles qui nous préoccupent. C'est dans ce cadre que nous émettons des recommandations en amont des politiques qui seront développées et des avis en aval pour dire ce que nous pensons de ce qui est proposé à nos concitoyens par l'intermédiaire des politiques régionales.

Évidemment, face à ces transformations, qu'elles soient sociétales ou sur le plan de l'organisation de nos territoires, il faut que le CESER évolue et que nous ayons, nous aussi, dans notre organisation, une transformation assez profonde de notre façon de travailler et d'aborder ces problèmes.

Je vous ai proposé cette transformation en trois étapes.

La première étape est déjà effectuée. C'est ce que nous avons fait avec l'assemblée sortante en précisant, dans notre règlement intérieur, diverses dispositions particulières qui permettent une lisibilité de nos méthodes.

Nous avons renforcé la gouvernance des commissions : nous le verrons en procédant au vote des vice-présidences des commissions, maintenant élues par l'assemblée plénière.

Nous avons travaillé sur une meilleure identification de nos travaux, en définissant précisément ce que sont un avis, une étude, un rapport, une recommandation, une préconisation et une communication. Nous avons maintenant un panel plus clairement identifié.

Enfin, nous avons créé la saisine citoyenne, que nous aurons à appliquer certainement en début d'année. Nous en avons précisé le cadre d'intervention. C'est une ouverture du CESER, au-delà de la société civile organisée que nous représentons par l'intermédiaire de nos organismes, à la société civile tout court. Quand l'ensemble des citoyens expriment une préoccupation particulière, le CESER doit être en mesure de la reprendre.

La deuxième étape que je vous propose est celle d'aujourd'hui. Elle concerne l'évolution du contenu et du contour de nos commissions et sections.

La 1^{ère} Commission, qui s'occupe de qualité de la vie, sera élargie aux solidarités. Évidemment, elle conservera toute sa compétence :

- sur le sport, avec la perspective des Jeux Olympiques en 2024 ;
- sur la culture, avec la perspective du « 500^{ème} anniversaire de la Renaissance » ; n'est-ce pas, Monsieur le Premier Vice-président ? Blois est au cœur de la question ;
- sur la santé, préoccupation importante.

Nous y ajoutons la jeunesse et l'éducation populaire. Des textes récents ont précisé que c'était la Région qui avait le chef de filât en la matière, donc nous le marquons dans notre 1^{ère} Commission.

J'ai souhaité y mettre l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations, en remplacement de la section actuelle, non pas du tout pour abandonner ces sujets mais, bien au contraire, pour en sortir par le haut avec deux solutions : les intégrer dans nos travaux permanents à l'intérieur de cette 1^{ère} Commission et, surtout, confier une vice-présidence à ces sujets, de façon qu'elle soit une vigie sur ces problèmes de discrimination. Dans tous les textes qui sortiront du CESER ou qui lui seront soumis et dans toutes les politiques publiques, quelqu'un veillera à la prise en compte de ces problématiques de discrimination.

Pour des raisons de cohérence, à mon sens, il est mieux que la 1^{ère} Commission s'occupe aussi de la contractualisation territoriale. Des politiques sportives et culturelles, ainsi que des politiques de santé sont développées à l'intérieur. Pour avoir une vision complète, il était bien de regrouper ces affaires dans une même commission.

La 2^{ème} Commission perd la politique des contractualisations mais conserve l'aménagement du territoire et gagne surtout un poids extrêmement important avec cette problématique ferroviaire essentielle.

J'ai souhaité que la 3^{ème} Commission soit élargie. Curieusement, l'économie sociale et solidaire n'y était pas mentionnée. Nous la réintégrons dans les problématiques de la 3^{ème} Commission. De la même façon, nous avons travaillé avec la section Prospective sur l'économie circulaire et nous connaissons l'importance qu'elle prendra, donc nous l'intégrons dans la 3^{ème} Commission.

Le point le plus important peut-être est que, au-delà de l'économie et de l'emploi, nous y ajoutons l'activité. Peut-être que demain l'occupation des femmes et des hommes ne se fera pas simplement sous forme d'emploi mais aussi d'activité, dès lors qu'elle est associée à une rémunération juste et suffisante. Évidemment, c'est un problème que nous devons aborder.

Notre 4^{ème} Commission doit s'ouvrir sur l'orientation, mais aussi sur les compétences. Il y a des enjeux forts de réforme sur ces sujets, le vice-président l'a évoqué. Incontestablement, une fois que les décisions seront prises au niveau national, nous serons au cœur du dispositif en matière de conseil. Notre rôle de conseil pourra s'exercer très clairement par les organisations ; je pense à celles du 1^{er} et du 2^{ème} Collèges, et pourquoi pas aussi du 3^{ème} Collège dans certains domaines de la formation, avec nos collègues de l'Université et de la Recherche. Nous serons au cœur de ces questions pour conseiller le Conseil régional sur ce sujet.

Une évolution a lieu sur nos deux sections.

Le Préfet le rappelait, le CESER est presque le seul endroit, hormis les universités, où l'on réfléchit sur le temps long, et ce, dans le cadre d'une section Prospective. Évidemment, c'est une section qu'il faut conserver et préserver. Tous les CESER de France d'ailleurs en ont une.

Je vous propose la création d'une section Évaluation, faite pour répondre à la préoccupation que j'évoquais, à savoir celle, que nous donne à présent la loi NOTRe, de contribuer à l'évaluation des politiques publiques. Il m'a semblé bien de positionner cela dans une section renforcée, une section assez importante, à laquelle nous pourrions adjoindre des personnalités extérieures qui viendront nous aider dans l'évaluation des politiques publiques.

Je précise qu'une évaluation n'est pas une sanction mais un point d'étape pour essayer de travailler mieux. Il faudra bien le faire comprendre à tous ceux concernés par les politiques que nous évaluons. En outre, nous n'évaluons pas seulement les politiques du Conseil régional mais également les politiques publiques en région, ce qui n'est pas tout à fait semblable. Le champ est bien plus large que simplement s'occuper de l'évaluation des politiques du Conseil régional.

Je vois un point technique. Puisque nous transformons notre deuxième section et que nous en avons droit à deux seulement, cette section Évaluation nécessitera aujourd'hui une délibération spéciale, de façon que nous puissions solliciter Monsieur le Préfet pour sa création. Au mois de février, lors de notre prochaine séance, nous la confirmerons et nous élirons son président de section, comme il est prévu dans nos textes.

Aujourd'hui, nous allons élire 29 membres du bureau seulement et non pas 30, compte tenu de cette particularité que nous imposent les textes.

La troisième étape que je vous propose aujourd'hui pour la transformation de nos méthodes est celle de la communication dans un temps futur. J'ai donné quelques pistes dans le courrier que je vous ai envoyé, mais j'y reviendrai largement en me rendant dans les commissions prochainement.

C'est une communication à la fois :

- interne pour vous permettre d'exercer correctement votre mandat. C'est une difficulté ; vous le constaterez, quand on n'est pas au bureau, on n'a pas toutes les informations et, évidemment, tout le monde ne peut pas y être. Par conséquent, nous aurons l'occasion d'essayer d'améliorer cette communication interne.
- vers l'extérieur, en visant bien les cibles de communication dans nos travaux.

Pour terminer, à cette méthodologie adaptée, il faut aussi que nos services soient en résonance. Nous demanderons à notre directrice d'imaginer la meilleure organisation pour le plus d'efficacité possible de nos services, en fonction de cette nouvelle répartition que je vous propose aujourd'hui d'adopter.

De la même façon, nous devons nous concerter avec le Conseil régional sur une feuille de route partagée de manière à anticiper sur les travaux qu'il entreprend et sur les politiques qu'il a à l'étude et à faire des préconisations. Celles-ci sont plus intéressantes que des avis, vous le comprendrez très vite, car elles viennent en amont et peuvent être intégrées aux politiques.

Pour conclure, je voudrais dire que ce qui fait l'originalité des CESER, c'est la diversité de nos origines – vous vous en apercevrez, notamment dans les travaux des commissions –, ainsi que la diversité de nos organisations, des parcours et des expériences que nous avons tous et qui peuvent nous donner une force collective.

Ce qui est important aussi, c'est la méthode que nous employons ici au CESER. C'est une méthode d'écoute mutuelle, de respect des individus et des sensibilités, de recherche de synthèse non pas qui rétrécit mais qui donne, au contraire, une force collective, de façon à asseoir des politiques publiques sur un socle fort, partagé par l'ensemble de la société civile organisée. C'est ce que nous essayons de faire tous les jours au CESER.

Nous allons procéder à l'évolution de la composition du bureau et des commissions. Au fur et à mesure, je donnerai les conclusions auxquelles je suis arrivé, compte tenu des sensibilités et du respect des équilibres que nous devons dans la constitution du bureau.

Je voudrais ajouter que des commissions sont prévues la semaine prochaine et la suivante. Je m'y rendrai pour que nous échangions sur ce projet et que vous m'interrogiez, éventuellement, en me demandant des précisions pour les anciens et des éclaircissements pour les nouveaux. Je vous propose de développer ce projet dans les trois à six ans à venir.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président - Je rends la parole à la présidente de séance, puisque c'est à elle qu'il revient de présider l'organisation des élections au bureau et je pense que nous allons passer à l'élection des vice-présidents.

Mme MILON, présidente de séance - Effectivement, nous procédons à l'élection des vice-présidents.

Je dois vous rappeler que le bureau est élu pour la moitié de la durée du mandat du CESER et que le président et les autres membres du bureau sont rééligibles à la moitié du mandat.

Article 1 : composition du bureau : outre le président, le bureau du CESER est composé de 29 membres, dont 8 vice-présidents pouvant recevoir des délégations, les présidents des 4 commissions, les vice-présidents des 4 commissions, les présidents des 2 sections, les 3 rapporteurs généraux et les 8 secrétaires. Les entreprises et les organisations syndicales de salariés y sont représentées à égalité.

Conformément à ce que Monsieur le Président vient d'évoquer et compte tenu des évolutions souhaitées pour la section « Égalité et lutte contre les discriminations », il est nécessaire de prendre une délibération actant la suppression de la section Égalité et exposant les motifs relatifs à la création d'une section Évaluation.

Je vous propose un vote à main levée pour prendre cette délibération, qui sera portée à la connaissance de Monsieur le Préfet afin qu'un arrêté préfectoral de création soit signé. Si l'assemblée accepte le principe à l'unanimité, nous allons procéder au vote.

Une prise de parole est demandée.

Monsieur CORVAISIER, vous avez la parole.

M. CORVAISIER - Merci, Présidente de séance.

Merci, Président nouvellement élu.

Comme le Président CHEVÉE le sait, nous avons bien noté, à travers son mail, ses engagements notamment cette question de la suppression de la section Égalité.

C'est l'une de nos précédentes collègues, Thérèse GALLO-VILLA, et le comité régional CGT qui en sont à l'origine. Xavier BEULIN s'était aussitôt félicité de cette initiative et le CESER Centre, à l'époque pas encore Centre-Val de Loire, a été le premier CESER à avoir mis en place cette section.

Toutefois, l'argument employé nous pose un problème.

Aujourd'hui, nous serons tous d'accord dans cet hémicycle que la parité femmes/hommes, y compris tous les sujets de société relevés actuellement, tels que les violences faites aux femmes, les discriminations sexuées et les problèmes de discrimination, est une vraie question de société. Peut-elle se traiter de façon transversale ou non ?

Le Président CHEVÉE nous dit qu'une vice-présidente veillera et que tous nos sujets seront imprégnés de cette problématique. Certes, mais d'expérience, notamment ministérielle, nous avons constaté que cela ne suffisait pas. Nous devons traiter en profondeur ces thèmes.

Pourquoi ? Depuis 17 ans, on se préoccupe de l'absence d'égalité femmes/hommes. Or, depuis 17 ans, l'évolution a été marginale, malgré – et les 1^{er} et 2^{ème} Collèges le savent bien – des accords négociés dans les entreprises avec des plans d'égalité femmes/hommes. Nous savons à quel point c'est compliqué, puisque les résultats sont encore extrêmement décevants, selon ce que l'INSEE vient de le publier. Le MEDEF a reconnu que les pertes liées à cette absence d'égalité entre les femmes et les hommes représentaient 63 milliards d'euros. La Fondation Fontaine a démontré dans son rapport d'octobre 2017 qu'en fin de compte, le manque à gagner pour l'État était de 33 milliards d'euros par an. Nous avons donc une vraie difficulté.

Nous pensons que si ce sujet est traité de façon transversale avec la plus grande vigilance possible, on risque de ne pas le traiter de façon approfondie, alors qu'il mérite des avancées enfin substantielles.

C'est la raison pour laquelle nous sommes très réservés sur la suppression de cette section Égalité.

Nous entendons bien, Monsieur le Président, que vous voulez aussi mettre en place une commission d'évaluation des politiques publiques. Nous sommes très favorables à évaluer les politiques publiques sur l'ensemble des sujets, dont notre préféré qui est l'efficacité des aides aux entreprises.

Cela ne s'oppose pas mais nous serons très réservés.

Nous appelons l'assemblée à être extrêmement vigilante durant ce mandat sur la suppression de cette section, si elle était votée, afin que cette question sociétale épouvantable qui montre encore, après des années et des années de débat, une absence d'égalité entre les femmes et les hommes, y compris une problématique sexuée, soit extrêmement bien traitée par notre assemblée.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, ce sont les réticences que nous avons sur ce sujet.

M. le Président - Merci à Jean-Louis CORVAISIER de son intervention qui me donne l'occasion de préciser ce que je n'ai pas dit, mais que je gardais puisque Jean-Louis m'avait prévenu qu'il interviendrait.

Sur ce sujet, j'ajouterai deux ou trois éléments.

Effectivement, nous avons une section – c'était un groupe de travail au départ – depuis 2001 au CESER Centre-Val de Loire.

Je note que ce n'est pas parce que nous avons une section que nous, à l'intérieur du CESER, nous avons beaucoup progressé sur ces questions. C'est une faiblesse de notre organisation, de notre assemblée que de ne pas donner la part qui revient à la moitié de l'Humanité.

Je pourrais m'en tirer par une formule en disant : je préfère l'action à la section.

Aujourd'hui, je m'engage à faire un plan d'action sur la durée de la mandature pour faire en sorte qu'au sortir, nous ayons une parité parfaitement respectée dans notre assemblée. Je ne vois pas de quelle manière nous pouvons être crédibles à l'extérieur si nous ne sommes pas capables, nous, à l'intérieur, d'appliquer cette parité.

Au Conseil régional, elle a été appliquée par la loi et je ne vois pas que cela ait posé des difficultés sur son fonctionnement.

Notre bureau, que je vais proposer aujourd'hui, n'est qu'à 30 % de féminisation, pour respecter certains équilibres et autres : ce n'est pas normal !

Je m'engage à ce que le renouvellement à mi-mandat soit entièrement paritaire au bureau et qu'à la fin du mandat, tous les postes de responsabilité au CESER soient complètement partagés entre les hommes et les femmes.

Je peux vous assurer que ce sera douloureux ; ce ne sera pas simple à mettre en place, mais c'est une nécessité.

Je suis désolé mais je préfère effectivement traiter dans un cadre transversal, avoir une vice-présidence consacrée à ces sections et avoir une réalité sur le terrain bien prise en compte déjà dans notre CESER, afin que nous puissions porter la parole au sujet de la discrimination.

Je vous demande donc de bien vouloir suivre cette proposition et de proposer l'évolution des deux sections, en gardant la section Prospective et en supprimant la section Égalité pour créer une section Évaluation dont nous avons absolument besoin pour assumer aussi nos missions.

Merci.

Y a-t-il une opposition concernant le vote à main levée sur la délibération proposée ?

(Réponse négative.)

Qui est favorable à la délibération concernant la suppression de la section Égalité ?

Nous voterons au mois de février la création de la section Évaluation, lorsque nous aurons l'arrêté du préfet. Nous pourrons alors continuer nos travaux.

La délibération porte sur la suppression de la section « Égalité et lutte contre les discriminations ».

Y a-t-il des votes pour ? Je vous demande de bien vouloir vous exprimer. Merci. Quelles sont les abstentions ? 14 voix. Quels sont les votes contre ? 8 voix. La délibération est acceptée, je vous remercie.

Je rends la parole pour la suite des opérations électorales.

Mme MILON, présidente de séance - Je vais vous préciser les conditions du vote.

Le vote par fonction est ouvert.

Je vous précise que l'on peut substituer un nom par un autre et supprimer des noms. Si une liste n'est pas complète, si elle comprend moins de noms que de postes, elle est prise en compte dans le résultat du scrutin. Dans le cas contraire, s'il y a plus de noms que de postes à pourvoir, elle est déclarée nulle.

Je vous propose :

- soit un vote à main levée pour un scrutin unique par fonction et nous devons voter cinq fois, pour les cinq catégories que je vous ai précisées précédemment ;
- soit un vote personne par personne et nous voterons 29 fois.

Or, il est 10 heures 56 !

Nous proposons un vote à main levée pour un scrutin unique par fonction : qui est pour ? Qui est contre ? Personne. Merci, nous allons procéder au vote.

Dans l'ordre, nous allons voter premièrement pour les huit présidents pouvant recevoir une délégation du président. Comme tout à l'heure, je vous propose de passer dans les rangs.

Qui présente les noms ?

M. le Président - Sur le vote des vice-présidents, je vais proposer les candidatures suivantes.

À l'appel de leur nom, les candidats pourront dire un mot pour se présenter.

Je propose au titre du 1^{er} Collège : Patrick UGARTE.

M. UGARTE - Je suis membre du 1^{er} Collège et du Collège des entreprises.

Au niveau de la Région, nous ne sommes pas condamnés à l'immobilisme ni à ce que notre région soit dans la décroissance. Nous optons vers des options beaucoup plus positives, à savoir celles que nous devons mener et qui nous amèneront à débattre entre nous : principalement les schémas et tout ce qui concerne l'économie du futur et les économies d'énergie. Ce sont des perspectives qui nous engagent tous et qui vont nous amener à évoluer. Nous vivons une période importante, celle d'une véritable révolution que nous allons vivre ensemble demain dans notre région.

Pour nous, il est primordial que ce soit profitable à tous, aussi bien pour les populations que pour la région et pour les territoires déséquilibrés, de façon que nous puissions avancer en commun dans une perspective positive.

Je m'étais engagé, et je l'ai déjà répété, à ce que notre région aille vers un développement de sa valeur ajoutée et qu'il puisse avoir des retombées positives. Nous ne devons pas nous maintenir dans un déclassé. Notre Région a beaucoup plus d'ambitions, notamment dans le tourisme, avec un doublement du tourisme dans les dix prochaines années. Nous ne pouvons pas rester immobiles face à cela.

Plusieurs enjeux sont là et il faut s'y engager.

Je m'y engage !

M. le Président - Merci, Patrick.

Hervé COUPEAU toujours pour le 1^{er} Collège.

M. COUPEAU - Je suis agriculteur dans l'Indre, production volailles et céréales. Avant de siéger au CESER, j'ai siégé au Conseil économique et social européen. C'est la raison pour laquelle j'ai une sensibilité sur l'utilisation des fonds européens en région Centre-Val de Loire.

Une nouvelle bataille devra être menée en 2020 sur les fonds de cohésion pour la région Centre-Val de Loire. Ce n'est pas acquis, donc il faudra se battre au niveau européen pour avoir accès à ces fonds et qu'ils soient bien utilisés, agricoles et hors agricoles.

M. le Président - Merci.

Pour le 2^{ème} Collège : Gilles LORY.

M. LORY - Je suis le secrétaire général de la CFDT Centre-Val de Loire.

Je siéger au conseil économique et social depuis 2001, je commence à être un ancien de cette assemblée !

J'ai une sensibilité toute particulière à propos de l'éducation et de la formation. Nous savons, et le Premier Vice-président GRICOURT l'a souligné, qu'il y a des enjeux forts sur cette question. Nous devons notamment suivre attentivement les discussions en cours sur ce sujet.

M. le Président - Merci, Gilles.

Jean-Louis CORVAISIER, toujours sur le 2^{ème} Collège.

M. CORVAISIER - Je suis mandaté par la CGT. Je suis issu du monde des finances. À la fois mon militantisme et mon activité professionnelle me conduisent à beaucoup intervenir sur le développement économique et social de la région. Quand on parle de développement de la valeur ajoutée, il faut qu'elle soit justement partagée. Or, nous savons que notre région a besoin d'un souffle économique. Elle a aussi un problème de paupérisation.

Par conséquent, il est nécessaire de mener des politiques sociales extrêmement avant-gardistes et efficaces. C'est le sens de mes interventions.

Concernant les grandes préoccupations environnementales, j'étais en charge, lors de la précédente mandature, des mobilités. Avec le SRADDET, le CESER a une très grande ambition en matière d'environnement, de mobilités et d'habitudes nouvelles pour respecter la nature de notre région et le bien-être de ses habitantes et de ses habitants.

M. le Président - Merci, Jean-Louis.

Jean-Paul VINCENT, toujours pour le 2^{ème} Collège.

M. VINCENT - Je suis membre de l'organisation Force Ouvrière issu, au niveau du monde du travail, du privé et d'une PME internationale en trois lettres. Cela m'a amené à m'intéresser aux TIC et à tout ce qui est numérique.

Par ce biais, nos secteurs d'intérêt sont autour de l'aménagement du territoire, que ce soit matériel ou immatériel. Cela touche la mobilité dans tous ses aspects et toute la partie prospective pour imaginer ce que nous laisserons à nos futurs concitoyens. De plus, afin que tout le monde participe à cet ensemble, il y a la démocratie participative, pour laquelle nous sollicitons beaucoup d'environnements afin de collecter les informations, ainsi que tout ce qui tourne autour des nouveaux challenges amenés par l'économie circulaire.

Ce sont de vastes secteurs sur lesquels nous portons notre intérêt.

M. le Président - Merci, Jean-Paul.

Pour le 3^{ème} Collège : Pierre ALLORANT.

M. ALLORANT - Bonjour à tous.

Je suis doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion d'Orléans, membre du CESER Centre-Val de Loire depuis quatre ans. Depuis ce temps-là, avec mon collègue et ami Jean-Paul CARRIÈRE, nous avons toujours veillé à travailler de concert, en bonne intelligence et vraiment dans l'intérêt général de tous les habitants de cette belle région.

Nous souhaitons continuer à le faire avec nos nouveaux collègues Catherine BEAUMONT et Jean-Marie CASTELAIN qui représentent, eux aussi, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région.

Il faut avoir l'ambition d'excellence pour cette région, ainsi qu'un souci d'aménagement du territoire. Je salue en particulier les représentants des départements du Sud de cette région qui sont présents. Le risque de décrochage dans cette région est très fort. J'espère œuvrer, avec vous tous, à la fois à cette ambition et à cette volonté d'égalité et d'aménagement des territoires.

M. le Président - Merci, Pierre.

Dominique SACHER, toujours pour le 3^{ème} Collège.

M. SACHER - Je représente la CRESS et, au CESER, j'ai présidé la 1^{ère} Commission « Santé, qualité de la vie » et diverses autres choses. Les sujets qui m'ont beaucoup passionné et qui sont de vrais sujets pour la région sont la démographie médicale, la formation des médecins, les MSP et tout ce qui tourne autour de l'accès aux soins pour la santé.

Les quatre dernières années, j'ai présidé la Commission « Formation ». Comme le disait Pierre ALLORANT, nous nous sommes beaucoup intéressés à tout ce que représente l'enseignement supérieur en termes d'aménagement du territoire et aux antennes dans les préfectures régionales. Nous avons beaucoup soutenu pour qu'à l'avenir, l'accès soit toujours possible pour les jeunes étudiants les plus en difficulté à tous ces lieux en région Centre, même s'il faut sans doute évoluer au niveau des techniques pédagogiques ou de la manière d'enseigner ou de donner accès aux futurs étudiants.

M. le Président - Merci.

Pour le 4^{ème} Collège : Fatim LABIB.

Mme LABIB - Je suis au CESER depuis quelques années. Depuis 2010, je suis présidente de la section « Égalité, mixité et lutte contre les discriminations ». C'était une belle aventure, formatrice, apprenante et qui a été utile à notre assemblée, d'autant plus que nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'Exécutif régional.

Si le président avait proposé une suppression pure et simple de la section, cela m'aurait dérangée foncièrement et même affectée mais la double proposition que fait Éric CHEVÉE ce matin me conforte parce qu'il propose un autre ancrage au sein de la 1^{ère} Commission et une vice-présidence qui donnera de la hauteur à cette question.

Néanmoins, on peut dire que la question du genre est aujourd'hui ancrée dans les différents travaux. Certes, ce n'est pas suffisant mais je pense que nous pouvons faire confiance à l'intelligence collective.

M. le Président - Madame la Présidente, voilà la présentation des huit vice-présidents que je propose pour une liste complète mais qui n'est pas forcément bouclée. À vous d'appeler éventuellement !

Mme MILON, présidente de séance - Avant de voter, je dois demander s'il se trouve parmi vous des candidatures supplémentaires pour le poste de vice-président. Vous pouvez vous faire connaître maintenant.

Monsieur MOKTAR, je vous en prie ?

M. MOKTAR - Je ne suis pas candidat mais je voudrais faire une déclaration avant ce vote puisqu'on ne peut pas s'exprimer sur des candidats.

Tout d'abord, mon cher Éric, je tiens à te féliciter pour ta réélection, j'en suis ravi, surtout qu'elle s'est faite à la quasi-unanimité.

Mon intervention traduit un certain mal-être de ma part et de celle de certains autres conseillers. Elle ne remet pas en cause tes choix – je dis bien « tes choix » – pour élire ton bureau.

Je dénonce, en revanche, les choix qui t'ont été imposés par un groupe et qui ont complètement écarté les organisations environnementales du bureau. Imposés sans concertation, sans vote et dans la plus grande opacité, ils sont choquants et ont interloqué plusieurs participants.

Notre assemblée, voici six ans, a ajouté un « E » à son sigle. Elle est passée de CESR à CESER. Monsieur le Préfet, dans son intervention, a souligné l'importance du CESER dans le domaine de l'environnement.

Même toi, Éric, tu as mis en avant dans tes premiers mots le défi que nous devons relever face au changement climatique.

Force est de constater qu'il n'y a pas de « vice-président de l'environnement » dans ton bureau. Force est de constater qu'il n'y a qu'un seul représentant des organisations environnementales dans ce bureau, puisque seul un poste de vice-président a été octroyé à une organisation environnementale.

Ce n'est pas suffisant. L'environnement mérite une autre représentation dans une mandature où le SRADDET sera à l'ordre du jour, tu l'as rappelé, mon cher Éric. Lorsque l'on se déclare préoccupé par l'environnement, il faut mettre en conformité ses paroles et ses actes.

Voici quatre ans, un groupe s'est désolidarisé et a créé sa propre entité. Même si la forme était maladroite, le fond était recevable.

Je n'aime pas les scissions et je ne souhaite pas que cela se renouvelle. Moi, en tous les cas, je reste fidèle à mes convictions et je m'élève contre ces choix de dupes.

C'est la raison pour laquelle, même si je soutiens une grande partie des candidats proposés, je m'abstiendrai sur plusieurs autres. Je souhaite que toutes les personnes attachées à l'environnement et à une certaine égalité fassent de même.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Président - Peut-être quelques mots de réponse.

À l'intention de nos nouveaux membres : bienvenue au CESER !

C'est toujours la quadrature du cercle que de constituer un bureau ; cela nécessite des arbitrages. Nous avons vu que nous avons une difficulté sur la lutte contre les discriminations, ainsi que sur l'environnement. Les artisans ne se sont pas exprimés mais auraient pu le faire également pour le 1^{er} Collège, bien évidemment.

Cela nécessite effectivement de faire des choix.

Nous pouvons raisonnablement penser que, dans l'ensemble des organismes qui siègent au sein de cette assemblée, des personnes sont préoccupées au plus haut point par le sujet environnemental, très certainement. Nous avons dû opérer ce choix parce qu'il n'y a que huit postes de vice-président mais l'environnemental est au cœur de nos préoccupations, même si nous ne pouvons faire entrer ni un pêcheur, ni un chasseur, ni un autre type d'activité environnementale au sein de notre comité des vice-présidents.

C'est la proposition à laquelle je suis arrivé. Elle me paraît la plus consensuelle ou la moins clivante. Elle n'est pas forcément idéale. À mi-mandat, nous devons faire des efforts et trouver de meilleures solutions sur ces questions.

Mme MILON, présidente de séance - Merci, Monsieur le Président.

Nous allons procéder au vote des vice-présidents.

Vous avez tous une enveloppe et un bulletin avec la liste des noms proposés. Comme pour l'élection du président, je vous propose que des assistantes passent dans les allées pour vous faire voter.

Le vote est ouvert.

(Mêmes pouvoirs.)

M. ROSOUX - Excusez-moi, j'ai entendu des questions autour de moi. Devons-nous voter la liste entière ou pouvons-nous supprimer des noms ? Et si nous en supprimons, devons-nous en ajouter un autre ? La liste doit-elle rester entière ? Il faut le dire avant que nous votions ; sinon, il y aura beaucoup de votes nuls.

Mme MILON, présidente de séance - Je l'ai précisé : vous pouvez toujours rayer des noms et en ajouter, à condition d'avoir un maximum de huit noms sur la liste. Si la liste en comporte moins, les noms inscrits sont bons ; si la liste en comporte plus de huit, elle est annulée.

(Il est procédé au vote.)

Le vote est clos, nous allons procéder au dépouillement.

Les noms vont être annoncés par notre benjamin.

M. POYAU, secrétaire de séance - Pour le résultat du vote, je vais annoncer « liste complète » quand les 8 noms sont indiqués et je préciserai le détail quand la liste est modifiée. S'il y a plus de 8 noms, ce sera nul.

(Monsieur Valérian POYAU assure le dépouillement des bulletins.)

Mme MILON, présidente de séance - Je vais vous donner le résultat de l'élection des 8 vice-présidents délégués.

Nombre de votants : 99
Suffrages exprimés : 98
Majorité absolue : 50

Ont obtenu :
Pierre ALLORANT : 94 voix
Jean-Louis CORVAISIER : 93 voix
Hervé COUPEAU : 90 voix
Fatim LABIB : 95 voix
Gilles LORY : 94 voix
Dominique SACHER : 86 voix
Patrick UGARTE : 93 voix
Jean-Paul VINCENT : 95 voix

Bulletin blanc : 1
Bulletin nul : 0

René ROSOUX : 8 voix
Nicole COMBREDT : 1 voix
Caroline AUGER : 1 voix

Jean-Paul MOKTAR : 2 voix

Les 8 présentés sur la liste sont élus vice-présidents.

Nous allons à présent procéder à l'élection des présidents de commission et de la section Prospective.

M. le Président - Pour présider nos quatre commissions et la section Prospective, je propose :

- pour la 1^{ère} Commission : Jean-Louis DESNOUES ;
- pour la 2^{ème} Commission : Jean-Claude BROSSIER ;
- pour la 3^{ème} Commission : Antonio LORENZO ;
- pour la 4^{ème} Commission : Bernadette MOULIN ;
- pour la section Prospective : Jean-Paul CARRIÈRE.

Mme MILON, présidente de séance - Les pouvoirs sont les mêmes. Je vous propose le même déroulement des votes. Nous allons vous distribuer une enveloppe. Y a-t-il des candidats complémentaires ?

(Réponse négative.)

Il est toujours possible, comme pour les vice-présidents, de rayer un nom ou d'en ajouter, à condition de ne pas dépasser les cinq noms prévus dans la liste.

Je pense que vous avez tous un bulletin et une enveloppe.

Mêmes conditions que le vote précédent.

Le vote est ouvert, nous allons passer dans les rangs.

(Il est procédé au vote.)

Le vote est clos. Nous procédons au dépouillement des bulletins.

(Monsieur Valérian POYAU assure le dépouillement des bulletins.)

M. le Président - Nous avons les résultats de l'élection.

Mme MILON, présidente de séance - Je vous donne les résultats de l'élection des présidents de commission et du président de la section Prospective.

Nombre de votants : 99
Suffrages exprimés : 98
Majorité absolue : 50

Ont obtenu :

Jean-Louis DESNOUES pour la 1^{ère} Commission : 95 voix
Jean-Claude BROSSIER pour la 2^{ème} Commission : 98 voix
Antonio LORENZO pour la 3^{ème} Commission : 95 voix
Bernadette MOULIN pour la 4^{ème} Commission : 94 voix
Jean-Paul CARRIÈRE pour la section Prospective : 96 voix

Bulletin blanc : 1

Jean-Paul MOKTAR : 1 voix
Jean-Louis RENIER : 1 voix

M. le Président - On m'a fait remarquer que je n'avais pas demandé aux candidats de se présenter sur ce vote. S'ils peuvent le faire, mais très rapidement parce que je ne voudrais pas que nous déjeunions trop tard.

Jean-Louis DESNOUES est sorti. Nous allons demander, s'agissant de la 2^{ème} Commission, à Jean-Claude BROSSIER de dire deux mots sur son parcours et l'organisation qu'il représente.

M. BROSSIER - J'avais fait un discours pour me présenter mais il a mieux valu que je ne parle pas avant, puisque je vous remercie.

Je n'avais pas fait l'unanimité la première fois car j'avais pris en cours de mandature la présidence de la 2^{ème} Commission mais, apparemment, j'ai su satisfaire les 17 qui n'avaient pas voté pour moi !

Monsieur le Président, vous rappelez dans votre introduction l'importance des changements climatiques et environnementaux. Justement, la Commission « Aménagement de l'espace » traite de tous ces problèmes : les politiques territoriales, les ressources, l'environnement, l'énergie, les transports, les télécoms. Bref, la 2^{ème} Commission est au cœur du sujet.

D'ailleurs, je me demande ce que vont faire les autres commissions !

Nous avons l'obligation, et je dirais même le devoir, d'être efficaces, innovants et prospectifs. J'y veillerai car vous avez fait peut-être l'erreur tragique de tous voter pour moi.

À propos de bienveillance et de surveillance, mon exigence d'efficacité repose sur votre esprit constructif, comme les anciens ont su le souligner fin décembre lors de la dernière réunion, mais aussi sur une nécessaire convivialité.

J'ai toujours le même slogan : les convictions et le caractère n'empêchent pas d'avoir du cœur.

En tout cas, merci à tous ceux qui ont voté pour moi.

M. le Président - Merci, bravo à Jean-Claude BROSSIER.

Antonio LORENZO, si vous voulez bien vous présenter pour la 3^{ème} Commission ?

M. LORENZO QUADRO - Je m'appelle Antonio LORENZO QUADRO. Mon nom est composé, étant fils de réfugiés politiques espagnols. En Espagne – je le dis pour Fatim LABIB –, on porte aussi le nom de sa maman.

Je suis maître artisan d'art, peintre décorateur dans l'Eure-et-Loir depuis trente ans.

Je vous remercie de m'avoir porté à la présidence de cette commission si importante, où j'essaierai d'avoir une présidence à l'écoute et en respect de toute la diversité de notre CESER ; en tout cas, c'est mon ambition.

M. le Président - Merci, Antonio.

Bernadette MOULIN, pour la 4^{ème} Commission.

Mme MOULIN - Je fais partie du groupe CFDT. Je suis maintenant retraitée mais j'étais chef d'établissement de lycée. J'ai été professeure aussi dans le temps et proviseure de plusieurs lycées et collèges.

Je suis particulièrement intéressée par tout ce qui touche à l'éducation, du fait de ma formation et de ma passion.

Dans notre commission, nous nous intéresserons plus particulièrement aux sujets du jour, comme le président l'a évoqué, c'est-à-dire à l'apprentissage, en négociation en ce moment et qui sera un sujet crucial à débattre entre nous, à la formation professionnelle et à l'orientation, dans la mesure où il y a remise en cause actuellement des conditions de l'orientation en université.

Je vous remercie d'avoir voté pour moi.

M. le Président - Merci, Bernadette.

Je reviens à la 1^{ère} Commission, puisque Jean-Louis DESNOUES est revenu.

M. DESNOUES - Je suis président du Comité régional olympique et sportif, petit sujet d'actualité. Vous avez entendu parler de l'attribution des Jeux Olympiques pour Paris en 2024.

La 1^{ère} Commission va reprendre quasiment toutes les prérogatives de la section dissoute. C'est important, nous porterons ce travail et les valeurs qu'elle a portées tout au long de cette mandature, n'est-ce pas Fatim LABIB ?

Le sport, la culture, l'éducation populaire, le tourisme et les langues régionales sont des compétences partagées. Au sein de cette commission, il est important que ces compétences et ces représentants puissent faire entendre leur voix, ainsi qu'au sujet de l'économie sociale et solidaire pour laquelle divers travaux ont été menés tout au long des différentes mandatures.

Nous nous attacherons, si vous en êtes d'accord, à bien faire vivre tout le travail qui a déjà été produit pour aller sur d'autres perspectives. Nous aurons l'occasion d'en parler lors de notre prochaine réunion.

M. le Président - Merci, Jean-Louis.

Pour la section Prospective, Jean-Paul CARRIÈRE ?

M. CARRIÈRE - Bonjour à tous, je vous remercie de votre confiance.

En ce qui me concerne, le défi est particulièrement élevé car je prends la suite de Jean-Pierre BARNAGAUD, présent dans cet hémicycle, qui a assumé la présidence de la section Prospective pendant de nombreuses années, avec l'efficacité que tous les anciens lui reconnaissent.

Je commencerai par lui rendre hommage et le remercier de tout ce qu'il a fait. Pour moi, la barre est placée très haut, du fait de cet antécédent.

Je me présente en deux mots : je suis professeur émérite à l'Université de Tours, ancien directeur du Département « aménagement et environnement » de l'École polytechnique de l'Université de Tours. Je représente ici l'enseignement supérieur et la recherche. Nous représentons, devrais-je dire, avec nos collègues qui viennent d'intégrer notre assemblée et Pierre ALLORANT.

Pour évoquer le passé très brièvement, nous avons toujours eu le souci de témoigner de notre volonté de donner une image unifiée de l'enseignement supérieur et de la recherche dans cette région. Nous continuerons, à nous quatre.

Je reviens à la section Prospective : il va falloir la composer. Je souhaite qu'elle soit tout à fait représentative de l'ensemble de notre assemblée et de sa diversité et qu'elle soit composée en fonction d'un principe d'équilibre entre les anciens et les nouveaux, car tout un travail d'acculturation doit être réalisé en matière de prospective.

D'ailleurs, peut-être commencerons-nous nos travaux par revenir sur ceux effectués lors des mandatures précédentes, afin que chacun puisse s'approprier la démarche prospective.

Je ne vais pas revenir sur ce qu'est cette démarche prospective. Je dirai d'une formule qu'il ne s'agit pas de fournir des photographies de l'avenir parce que ce n'est pas du tout possible et cela n'aurait aucun sens, mais bien d'explorer l'avenir de notre région à travers des scénarios alternatifs, afin d'éclairer la décision de nos élus autant que faire se peut.

Voilà l'esprit dans lequel nous serons amenés à travailler et à réfléchir à la composition de cette section.

Je souhaite que tous les groupes de cette assemblée y trouvent une expression.

M. le Président - Merci, Jean-Paul.

En deux mots, c'est l'occasion pour moi de préciser que la construction d'une section obéit à des règles assez précises, d'ailleurs prévues dans notre règlement intérieur, à la fois sur la répartition entre les collèges et sur le fait que l'on ne peut participer qu'à une seule section. C'est un processus dans lequel vous serez tous impliqués, dans la mesure où nous ferons un appel à candidatures pour que vous puissiez postuler. Il faudra à terme trancher là encore et assumer des choix, ce que nous ferons au bureau.

Je voulais simplement vous préciser cela.

Je terminerai avec la section en disant que je proposerai, au mois de février prochain, la présidence de la future section Évaluation à Yves LAUVERGEAT. Je préfère que tout le monde soit au courant dès aujourd'hui, pour que vous ayez une information complète.

Madame la Présidente, c'est à vous de poursuivre.

Mme MILON, présidente de séance - Nous allons poursuivre en votant – cela va changer ! – par les élections des rapporteurs généraux.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous allons procéder de la même manière que pour les élections précédentes : nous allons vous distribuer une enveloppe et une liste qui va apparaître.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous donner la liste ?

M. le Président - Les rapporteurs généraux sont des postes hautement techniques pour le CESER.

Concernant le rapporteur général au plan, dans la modification du règlement intérieur que nous adopterons en février, je vous proposerai d'abandonner la notion de « plan », qui est un peu désuète, et de parler de « stratégie », donc d'avoir donc un rapporteur aux stratégies.

Je propose Jean-Louis RENIER de la CFDT.

Peut-être veut-il dire un mot pour se présenter ?

M. RENIER - Très rapidement : j'ai 63 ans. Après une longue carrière dans l'administration de directeur de différents services, je siége et je découvre le CESER pour la première fois aujourd'hui et je me fais un plaisir de participer à vos travaux.

M. le Président - Merci, Jean-Louis.

Évidemment, nous travaillerons – je dis cela pour les anciens qui sont déjà dans l'action – à accompagner Jean-Louis RENIER sur ce dispositif, notamment sur le SRADDET, au sein du comité des vice-présidents élargi.

En matière de rapporteur général au budget, je propose la candidature d'Alain ROBERT du 4^{ème} Collège.

M. ROBERT - Je suis issu du milieu des chambres de commerce où j'ai exercé pendant trois mandats au sein de la CCI du Loir-et-Cher : deux en tant que vice-président et un en tant que trésorier.

Je ne sais pas si on dit « atteint par la limite d'âge » ou « par les contraintes administratives » mais je siége actuellement en tant que personne qualifiée. J'entame mon second mandat au sein du CESER, où j'ai travaillé au sein des 1^{ère} et 3^{ème} Commissions et également sous la responsabilité de notre président au sein du groupe « budget ».

J'essaierai d'être à la hauteur, ce qui me paraît être une tâche difficile mais avec l'aide des membres de la section – et surtout d'Annick qui m'aidera beaucoup, j'en suis sûr –, je ferai en sorte que ce mandat en tant que Rapporteur général du budget se passe le mieux possible.

M. le Président - Merci, Alain.

Comme Rapporteur général à la conjoncture, Jean-Jacques FRANÇOIS, un petit nouveau !

M. FRANÇOIS - Merci pour le « petit nouveau », parce que je ne dirai pas le nombre d'années que je suis ici !

Je suis de l'UNSA (l'Union nationale des syndicats autonomes), ancien banquier, avec également une longue période de formation des salariés des banques et autres.

Je suis au CESER depuis plusieurs années mais j'ai été six ans Rapporteur général du budget.

En 2007, Xavier BEULIN, dont je salue ici la mémoire, m'a sollicité pour créer – c'est vraiment le mot – ce poste de Rapporteur général de la conjoncture.

Pendant deux mandats, pas tout à fait complets puisque le dernier n'a fait que quatre ans, j'ai porté ce travail avec Julien MAUGÉ, présent pratiquement tout le temps. J'ai pu faire évoluer ce poste vers quelque chose qui nous met à présent en capacité, avec une quarantaine de correspondants régionaux qui nous fournissent de l'information et que nous réunissons régulièrement, d'avoir une communication et une présence externe.

Comme je l'ai dit au président hier, je m'engage à participer à la mise en place de la nouvelle section Évaluation. Cela n'a pas été dit, mais les trois rapporteurs seraient en principe membres de cette section. Je m'engage donc à porter l'expertise que nous avons eue sur ce chapitre.

Je signale, pour répondre à un propos tenu tout à l'heure, que notre document de conjoncture comporte depuis trois ou quatre ans un chapitre environnement que nous nous astreignons à remplir le plus possible. Je compte sur les représentants pour nous fournir matière, le cas échéant.

M. le Président - Merci, Jean-Jacques.

Mme MILON, présidente de séance - Je pense que vous avez tous une enveloppe et un papier. Comme d'habitude, nous allons passer dans les rangs pour prendre vos votes.

(Il est procédé au vote.)

Le scrutin est clos.

Nous allons procéder au dépouillement.

(Monsieur Valérian POYAU assure le dépouillement des bulletins.)

Mme MILON, présidente de séance - Je vous donne les résultats du vote des élections des rapporteurs.

Nombre de votants : 99
Suffrages exprimés : 97
Majorité absolue : 49

Ont obtenu :
Jean-Louis RENIER : 90 voix
Alain ROBERT : 85 voix
Jean-Jacques FRANÇOIS : 95 voix.

Bulletin blanc : 1
Bulletin nul : 1

Nous passons aux élections des vice-présidents de commission : même procédure.

M. le Président - Sur les postes de vice-présidents de commission, nous proposons les candidatures suivantes.

Pour la 1^{ère} Commission : Caroline AUGER.

Mme AUGER - La 1^{ère} Commission aura à sa charge de travailler sur la jeunesse et l'éducation populaire. Ce sont deux sujets qui me tiennent à cœur et j'essaierai de faire valoir aussi les intérêts des jeunes, pas de la jeunesse, et de l'éducation populaire au sein de la commission. J'aimerais également qu'elle s'intéresse au logement. À travers les contrats de territoire, nous aurons l'occasion d'en discuter.

M. le Président - Le message est passé, merci.

Pour la 2^{ème} Commission, nous proposons René ROSOUX.

M. ROSOUX - Je suis au CESER depuis trois ans, donc je suis un jeune du CESER, bien que j'aie 67 ans révolus ! J'étais dans la 2^{ème} Commission avant, président du groupe G3E « eau-énergie-environnement ». Je représente le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire, dont j'étais président et dont je suis actuellement vice-président. Je suis scientifique de formation, biologiste de la faune sauvage.

Je suis ravi de me présenter comme vice-président pour une raison particulière : Jean-Claude BROSSIER en est le président. Nous avons déjà travaillé avec lui ces derniers temps. Ce sera un très bon binôme, je pense, parce qu'il est inventif, a beaucoup d'humour et d'idées. Nous ferons du bon travail et nous pourrons défendre l'environnement ensemble.

D'autant plus que cette année, en 2018, nous allons créer de toutes pièces l'Agence régionale de la biodiversité en région Centre-Val de Loire. Nous avons beaucoup de travail à faire, à la fois en termes de protection des espaces naturels mais aussi sur la prise en compte de l'environnement, notamment dans le domaine de l'agriculture, de l'aménagement de l'espace, etc.

Nous avons du travail et je serai ravi de vous revoir, si je suis élu comme vice-président. De toute façon, je pense que je serai dans cette commission.

M. le Président - Merci, René.

En vice-président de la 3^{ème} Commission « économie, activité et emploi », je propose Antoine BONNEVILLE.

M. BONNEVILLE - Je suis industriel à Argenton-sur-Creuse et je dirige une PME de 25 salariés dans le domaine de l'éclairage public de style, donc de l'artisanat industriel.

Depuis un an, je suis président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de notre belle région.

Mes sensibilités et mes domaines d'expertise : l'économie d'abord, l'enseignement supérieur ensuite. Pendant huit ans, j'ai présidé l'ADESI, association pour le développement de l'enseignement supérieur dans l'Indre. Je suis convaincu que l'enseignement supérieur, dans un territoire, notamment rural, est un facteur de développement économique. Il est extrêmement important de maintenir toutes nos antennes, de l'Université d'Orléans notamment, dans nos départements.

Autres sensibilités :

- l'égalité des territoires : on en a parlé tout à l'heure et j'ai été sensible au message de Pierre ALLORANT qui parlait des territoires du Sud un peu oubliés de temps en temps ;

- l'économie circulaire, les circuits courts, le *made in France* – je le prône beaucoup –, l'innovation, l'internationalisation – j'exporte 20 % de mes productions – et l'industrie du futur.

Si je suis élu, je serai content d'être aux côtés d'Antonio LORENZO parce que cela fait sens d'avoir un artisan comme président et un industriel comme vice-président, à mon avis.

M. le Président - Merci, Antoine.

Pour la 4^{ème} Commission, en vice-présidente, je propose Aline MÉRIAU.

Mme MÉRIAU - Je suis cheffe d'entreprise dans le bâtiment, avec 22 collaborateurs. Je suis très impliquée, en tant que mandataire, dans le monde formation initiale et formation continue. Je suis représentante du MEDEF. Par ce biais, j'apporterai l'expertise des formations au service des entreprises dans tous nos territoires.

M. le Président - Merci, Aline.

Madame la Présidente, c'est à vous.

Mme MILON, présidente de séance - On vous distribue une enveloppe et une liste. C'est toujours le même vote et la même procédure. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Réponse négative.)

Vous avez toujours la possibilité d'ajouter des noms et d'en rayer, le maximum étant quatre pour que le bulletin soit pris en compte.

Nous procédons au vote. Nous passons dans les rangs.

(Il est procédé au vote.)

Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

(Monsieur Valérian POYAU assure le dépouillement des bulletins.)

Mme MILON, présidente de séance - Je vous donne le résultat du vote pour les élections des quatre vice-présidents de commission.

Nombre de votants : 99
Suffrages exprimés : 98
Majorité absolue : 50

Ont obtenu :
Caroline AUGER, vice-présidente de la 1^{ère} Commission : 97 voix
René ROSOUX, vice-président de la 2^{ème} Commission : 97 voix
Antoine BONNEVILLE, vice-président de la 3^{ème} Commission : 84 voix
Aline MÉRIAU, vice-présidente de la 4^{ème} Commission : 84 voix

Bulletin nul : 1.

Nous allons procéder à la dernière élection de la matinée pour les 8 secrétaires de bureau.

M. le Président - C'est la dernière de la matinée et de la journée, je vous rassure, car il n'y en aura pas cet après-midi.

Je vous propose pour les huit secrétaires du bureau, au titre du 2^{ème} Collège : Patricia LAUPIN, qui veut peut-être dire un mot ?

Mme LAUPIN - Je suis jeune retraitée depuis le mois de juin. J'ai fait toute ma carrière dans la formation professionnelle et je suis membre du CESER au titre de Force Ouvrière depuis novembre 2013.

J'ai participé avec beaucoup d'intérêt et je me suis énormément enrichie dans la 4^{ème} commission pendant ces quatre dernières années. J'espère que je continuerai dans la nouvelle mandature qu'il m'a été donné de poursuivre.

M. le Président - Merci, Patricia.

Nous proposons Kenza BELLIARD.

Mme BELLIARD - Je travaille à la Maison de l'emploi de Blois et je suis ici nouvellement, au titre de la CGT. Je suis titulaire d'un DEA d'économie du travail et de l'emploi. C'est un domaine que je connais bien et je m'implique beaucoup dans les questions de développement économique, de répartition des richesses et d'organisation du travail et d'emploi.

M. le Président - Merci.

Je propose Yves BAIJOT.

M. BAIJOT - Je représente la CFE-CGC (Confédération française de l'encadrement, Confédération générale des cadres) qui est catégorielle. J'ai la particularité d'être ingénieur en chef, transféré du Département de Loir-et-Cher, où j'étais en charge des transports, comme agent de la fonction publique du Conseil régional.

J'ai participé à la dernière mandature pendant la dernière année à la 3^{ème} Commission.

M. le Président - Merci, Yves.

Je continue avec Hubert JOUOT, au titre du 3^{ème} Collège.

M. JOUOT - Je suis de l'Union régionale des associations familiales, que je préside. Je vis dans le Sud de l'Indre en milieu rural où je préside une association familiale.

Chacun de nous a une famille et aspire à son bien-être. Alors, attachons-nous à construire une société qui permette à chacune de ces familles d'avoir ses aspirations et ses attentes satisfaites. Voilà mon ambition.

M. le Président - Merci, Hubert.

Je propose Charlotte KOZDRA.

Mme KOZDRA - Je suis déléguée régionale de l'Union nationale des associations de tourisme Centre-Val de Loire. Je démarre le CESER. Je travaille depuis dix-huit ans dans le tourisme et je souhaiterais mettre tout mon investissement au sein d'une assemblée efficace sur les sujets que sont le tourisme et en particulier le tourisme social et solidaire, afin de rendre accessibles les vacances de qualité à tous, avec nos défis : la numérisation, l'environnement, ainsi que le tourisme international, interne et de proximité.

M. le Président - Merci.

Je propose Jean-Michel DELAVEAU, toujours au titre du 3^{ème} Collège.

M. DELAVEAU - Je suis au CESER depuis un demi-mandat, allongé d'une année, donc depuis quatre ans. J'y représente l'URIOPSS, c'est-à-dire l'interfédération des associations du secteur social, médicosocial et sanitaire à but non lucratif. Je suis entré dans le secteur de l'économie sociale et solidaire en milieu de parcours professionnel, après une première vie, si je puis dire, dans l'économie qui n'est pas sociale et solidaire. Comme le symbole de mon organisation actuelle URIOPSS est un pont, je m'efforcerai de construire un pont là où je serai entre les différentes composantes du CESER.

M. le Président - Merci, Jean-Michel.

Je propose Patrice DUCEAU.

M. DUCEAU - Je suis à mon deuxième mandat au CESER. Je travaillais en 3^{ème} Commission et à la Conjoncture. Je suis un ancien chef d'entreprise de l'automobile, secteur dans lequel j'ai exercé pendant quarante ans. Je suis là pour défendre les intérêts et les valeurs des petites et moyennes entreprises... qui ne représentent que 99 % des entreprises du territoire !

M. le Président - Merci, Patrice.

Je propose aussi Marie-Laure CHOLLET.

Mme CHOLLET. - Éluë de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, je travaille dans ce secteur d'activité, en particulier le bâtiment puisque je suis gérante d'une entreprise de plâtrerie. Je travaille avec huit compagnons, dont un apprenti.

Je suis impliquée depuis longtemps au niveau associatif, que ce soit en tant que sportive ou parent d'élèves, ou social. Ceci m'a amenée, voici dix ans, à être élue pour un mandat municipal où j'ai en charge les affaires sociales. Je suis également élue communautaire.

Pour ces raisons, je suis inscrite pour participer aux travaux de la 2^{ème} Commission, pour ce qui concerne les politiques territoriales et le développement local, rural et urbain notamment.

Ce qui me motive particulièrement, c'est l'artisanat, et je vais même dire les artisans, puisque, derrière cette entité, se trouvent beaucoup d'hommes et de femmes qui exercent des valeurs et qui ont à les transmettre. Ils sont un élément majeur de développement, notamment de ces zones rurales et urbaines et pour les centres villes dont on déplore actuellement la désertification.

M. le Président - Merci, Marie-Laure.

Mme MILON, présidente de séance - Y a-t-il d'autres candidatures ?

Monsieur MOKTAR, vous avez la parole.

M. MOKTAR - Dans la continuité de la communication que j'ai faite en début de séance, je me présente au nom des différentes associations environnementales. Nous souhaitons qu'il y ait un rééquilibrage et que l'environnement soit un peu plus présent.

À titre personnel, je représente l'ensemble des fédérations départementales de chasse et la fédération régionale. Elles sont sept et sont toutes des organisations agréées au titre de l'environnement.

J'étais commerçant en centre-ville pendant une quarantaine d'années dans une société que j'ai créée en 1975 et qui est reprise par mes enfants.

Les paroles proférées, faisant état de la désertification des centres villes, me touchent absolument et j'y suis excessivement sensible.

Je présente ma candidature.

Monsieur le Président, je vous demanderai une suspension de séance, si c'est possible, afin que je puisse m'entretenir avec notre président de groupe. Je ne sais pas si c'est dans l'ordre des choses. Je pense que d'autres le souhaiteraient également.

M. le Président - Les suspensions de séance sont de droit. Il est évident que nous allons l'accorder.

Je vous demanderai qu'elle dure cinq minutes seulement, compte tenu de l'heure avancée et qu'il faut terminer cette procédure électorale le plus tôt possible.

Il est 13 heures 21. Je vous propose de reprendre à 13 heures 26 et d'ouvrir le vote à 13 heures 26.

M. MOKTAR - Y a-t-il une importance à l'équilibre entre les différents collèges ?

M. le Président - Bien sûr.

Au stade où nous en sommes de la constitution du bureau, vous savez que le bureau doit respecter certains équilibres. En réalité, le seul équilibre obligatoire et qui est celui de la loi, c'est celui entre le 1^{er} et le 2^{ème} Collèges.

Nous avons construit ce bureau pour faire en sorte que les 1^{er} et 2^{ème} Collèges soient équilibrés à 9 membres et 1 personne qualifiée, ce qui fait 10 et 10, et le 3^{ème} Collège à 10 membres, ce qui fait 30 membres pour la totalité du bureau.

Évidemment, si vous deviez modifier la liste, il est sûr que l'arbitrage, compte tenu de la candidature qui vient du 3^{ème} Collège, se fait principalement sur les membres du 3^{ème} Collège. Nous aurions une sérieuse difficulté en termes d'équilibre, si nous avons un nombre différent entre les 1^{er} et 2^{ème} Collèges.

Pour vous préciser : Yves BAIJOT et Kenza BELLIARD sont du 2^{ème} Collège, Marie-Laure CHOLLET du 1^{er} Collège, Jean-Michel DELAVEAU du 3^{ème} Collège, Patrice DUCEAU du 1^{er} Collège, Hubert JOUOT du 3^{ème} Collège, Charlotte KOZDRA du 3^{ème} et Patricia LAUPIN du 2^{ème} Collège.

Jean-Paul MOKTAR s'écrit M-O-K-T-A-R.

Ainsi, vous avez tous les éléments. Nous faisons une suspension de 5 minutes et nous reprendrons à 13 heures 28. Nous avons déjà perdu deux minutes !

(Interruption de séance de 5 mn)

Mme MILON, présidente de séance - Nous allons reprendre le cours.

Y a-t-il maintien des candidatures ?

M. DESNOUES - En ce qui concerne le 3^{ème} Collège, il y a effectivement une candidature supplémentaire mais personne ne sort de l'élection.

M. MOKTAR - La candidature est maintenue au nom de tout l'environnement et il n'y a pas eu d'accord au sein du 3^{ème} Collège. C'est très divers.

Mme MILON, présidente de séance - Est-ce clair pour tout le monde ?

(Réponse affirmative.)

Nous allons procéder au vote et passer dans les rangs.

(Il est procédé au vote.)

Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

(Monsieur Valérian POYAU assure le dépouillement des bulletins.)

Mme MILON, présidente de séance - Je vous donne le résultat du vote des 8 secrétaires de bureau.

Nombre de votants : 99
Suffrages exprimés : 98
Majorité absolue : 50

Ont obtenu :
Yves BAIJOT : 79 voix
Kenza BELLIARD : 95 voix
Marie-Laure CHOLLET : 98 voix
Jean-Michel DELAVEAU : 81 voix
Patrice DUCEAU : 90 voix
Hubert JOUOT : 95 voix
Charlotte KOZDRA : 95 voix
Patricia LAUPIN : 98 voix

Autres candidats :
Jean-Paul MOKTAR : 24 voix
Jean-Paul COMBÉMOREL : 13 voix

Bulletin blanc : 0.

M. le Président - Nous arrivons au terme de notre matinée.

J'ai quelques informations avant d'aller déjeuner.

Je veux d'abord remercier Janine MILON et Valérian POYAU qui ont magnifiquement officié ce matin et vous avez vu que ce n'était pas facile, c'était assez long.

Nous aurons cet après-midi, peut-être pas à 14 heures 30 parce que nous allons nous laisser un peu plus de temps pour déjeuner mais à 15 heures, la validation de la composition définitive des commissions après arbitrage. Notre règlement intérieur prévoit qu'elles soient composées de 21 à 27 membres.

Actuellement, selon les premiers choix, nous en avons 25 dans la 1^{ère} Commission, 26 dans la 2^{ème}, 27 dans la 3^{ème} et 20 dans la 4^{ème}. Pratiquement tous les premiers choix sont satisfaits, c'est une chance de la matinée. Si nous voulons un rééquilibrage parfait, qui correspond à notre règlement intérieur, il faudrait que spécifiquement dans le 3^{ème} Collège, il y ait un mouvement des Commissions 1, 2 ou 3 vers la 4^{ème}. Un seul mouvement permettrait de respecter notre règlement intérieur.

Parmi le 3^{ème} Collège, pour ceux qui seraient sur un deuxième choix, je rappelle que la 4^{ème} Commission traite de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation initiale et de la formation continue et qu'elle aura des sujets absolument passionnants à débattre, de mon point de vue.

J'essaie de faire l'article un peu ! À mon avis, cette commission sera assez relevée dans les sujets qu'elle abordera.

Nous aurons ensuite une présentation des services, une présentation de la Région par le Directeur général des services, quelques *slides* de présentation du CESER pour vous préciser et nous concluons la journée. Se tiendra ensuite une réunion du comité des vice-présidents élargi.

Pour les nouveaux, le déjeuner s'effectue dans les sous-sols. Vous prenez l'escalier et descendez jusqu'au -1.

Bon appétit.

Jean-Louis DESNOUES a demandé la parole.

M. DESNOUES - Suite à cette élection un peu mouvementée, il était convenu avec Jean-Paul qu'il n'y ait pas de scission au sein du 3^{ème} Collège, donc c'est plutôt une bonne nouvelle.

Je veux féliciter ceux qui se sont présentés et ceux qui ont eu des voix sans se présenter, ce qui est encore plus extraordinaire ; n'est-ce pas, Jean-Paul COMBÉMOREL !

La prochaine réunion de groupe se tiendra ici, dans les locaux du Conseil économique, le 13 février.

14h : fin des votes
Pause repas

(15h20 : Reprise dans l'hémicycle)

M. le Président - J'accueille à mes côtés Jean-Daniel HECKMANN, Directeur des services de la Région.

Vous savez que les services du CESER sont mis à disposition, selon une obligation du Code, par la collectivité régionale et sous l'autorité hiérarchique supérieure du Directeur général des services.

Avant l'intervention de Monsieur HECKMANN, je vais vous transmettre quelques informations importantes concernant les commissions, puisque nous avons réglé, au cours du déjeuner, le petit problème d'équilibre entre elles. Je remercie ceux qui se sont dévoués pour bouger un peu.

Nous avons donc pour la 1^{ère} Commission, je vais vous donner les noms – ainsi, vous serez bien tous d'accord – et la date de première réunion de commission ; elle est d'ores et déjà planifiée.

1^{ère} Commission : « Qualité de la vie, solidarités, égalités »

- pour le 1^{er} Collège : Pierre CHÉZALVIEL, Christine CHEZE-DHO, Marc DUFOND, Rose-Marie MINAYO
- pour le 2^{ème} Collège : Florie GAËTA, Jessica GOUINEAU, Nicolas LEPAIN, Murielle MARITORENA, Didier NEVOUX, Jean-Louis RENIER, Sylvie SETRUK
- pour le 3^{ème} Collège : Caroline AUGER, Aïcha BANIAN, Anne-Marie DELLOYE THOUMYRE, Jean-Louis DESNOUES, Monique FANTIN, Marc GERBEAUX, François-Xavier HAUVILLE, Marie-Paule LEGRAS FROMENT, Janine MILON, Valérian POYAU, Martine RICO, Dominique SACHER
- pour le 4^{ème} Collège : Fatim LABIB

Cette commission se réunira le 16 janvier de 9 heures 30 à 13 heures, avec éventuellement un bureau l'après-midi mais nous verrons cela avec les responsables des commissions. Elle constituera son bureau, notamment elle élira le secrétaire. Comme je l'ai dit, je viendrai installer les commissions et discuter avec vous de leurs orientations et de leurs présidents.

2^{ème} Commission : « Espace, environnement, mobilités »

- pour le 1^{er} Collège : Jean-Claude BROSSIER, Marie-Laure CHOLLET, Hervé COUPEAU, Alain JUMEAU, Laurent LHEURE, Céline MARTIN MIN, Jean-Claude MOREAU, Dominique ROUZIES
- pour le 2^{ème} Collège : Paul ARNAULT, Yves BARON, Jean-Paul CARLAT, Jean-Louis CORVAISIER, Rose-Marie DUVEAU, Olivier PELTIER, Jean-Paul VINCENT
- pour le 3^{ème} Collège : Jean-Paul CARRIÈRE, Nicole COMBREDT, Jean-François HOGU, Yves LAUVERGEAT, Abel MARTIN, Jean-Paul MOKTAR, Isabelle PAROT, Régis REGUIGNE, René ROSOUX, Samuel SENAVE
- pour le 4^{ème} Collège : Jean-Paul COMBÉMOREL.

Elle se réunira le 17 janvier de 9 heures 30 à 13 heures.

3^{ème} commission : « Économie, activités, emploi »

- pour le 1^{er} Collège : Marie-Noëlle AMIOT, Antoine BONNEVILLE, Anne-Lise BREHIN, Patrice DUCEAU, Géraldine FERTEUX, Jean-Marie GADOIS, Pierre-Yves HUMBERT, Florent LEPRÊTRE, Anne-Gaëlle LESPAGNOL, Antonio LORENZO, Nicolas PAILLOUX, Jean-François RICHARD et Patrick UGARTE

- pour le 2^{ème} Collège : Noël ADAM, Antonella ALOISE, Yves BAIJOT, Kenza BELLIARD, Armelle BRUANT, Jean-Yves BRUN, Jean-Jacques FRANÇOIS, Cathy LAFOSSE, Julien REY
- pour le 3^{ème} Collège : Nathalie BERTIN, Jean-Michel DELAVEAU, Hubert JOUOT, Charlotte KOZDRA
- pour le 4^{ème} Collège : Alain ROBERT

Elle se réunira le vendredi 26 janvier.

Mme LAUPIN - N'est-ce pas le 24 ?

M. le Président - Non, c'est le 26. Il y a eu une inversion entre la 3^{ème} et la 4^{ème} Commission, pour des raisons de disponibilité.

4^{ème} Commission : « Formation, orientation, recherche, compétences, éducation »

- pour le 1^{er} Collège : Gérard BOBIER, Aline MÉRIAU, Paulette PICARD, Maud POITEVIN, Françoise PROVOST, Laure VERNEAU
- pour le 2^{ème} Collège : François BARDOT, Christine GONÇALVES, Patricia LAUPIN, Gilles LORY, Mauricio MELLA, Bernadette MOULIN, Barkaroum REAILI, Patricia GUY
- pour le 3^{ème} Collège : Pierre ALLORANT, Catherine BEAUMONT, Jean-Claude BOURQUIN, Jean-Marie CASTELAIN, Sarah HOARAU, Dominique LORENZI-BRY
- pour le 4^{ème} Collège : Emmeline NDONGUE.

Elle se réunira le mercredi 24 janvier au matin.

Tout le monde a-t-il été affecté ?

Jean-Paul VINCENT, vous avez la parole.

M. VINCENT - Une erreur concerne l'affectation de Madame Patricia GUY qui avait fait un choix de 1^{ère} Commission au lieu de la 4^{ème} qui a été retenue.

M. le Président - Il y avait une confusion à ce propos. Si on retire, on revient à 20.

La 4^{ème} Commission ne vous intéresse-t-elle pas, Madame GUY ?

(Non.)

Pas du tout ! Il y a une confusion sur la 4^{ème} Commission.

On revient à 20, dans ce cas. Tant pis ! On met Madame GUY dans la 1^{ère} Commission. Nous sommes à un membre près mais, au rythme des départs et des arrivées, il peut y avoir des modifications au fur et à mesure.

Nous pouvons maintenant assister à une présentation de la part de Jean-Daniel HECKMANN des compétences et du fonctionnement de la Région. Je pense que cela va vous intéresser.

M. HECKMANN, Directeur général des services - Merci, Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous.

Bienvenue à ceux qui rejoignent le CESER aujourd'hui et qui ne connaissent peut-être pas totalement la Région. Pour les autres que j'ai déjà croisés régulièrement, je suis désolé si je venais à dire des banalités mais j'irais plus vite ou vous m'interrompez si cela venait à être moins intéressant.

De combien de temps disposons-nous, Monsieur le Président ?

M. le Président - Trois quarts d'heure conviendraient-ils ?

M. HECKMANN, directeur général des services - Je crois que je vais assurer cette présentation en moins de temps ; une demi-heure devrait me suffire.

Présenter ce qu'est la Région, même en une demi-heure, n'a pas beaucoup de sens. Ainsi, je vous propose que nous ayons simplement quelques marqueurs qui illustrent les points de passage importants et que vous puissiez ensuite, lors de votre mandat, creuser avec les équipes administratives du CESER ou avec les services qui viennent régulièrement en commission.

Je commencerai par un petit point d'histoire, qui n'est pas neutre dans cette région.

Souvenez-vous qu'en 1954, un fonctionnaire de haut niveau dans son bureau, avait dessiné la carte des Régions. La région Centre était l'agrégat d'anciennes tribus gauloises et des franges franciliennes. Il est intéressant qu'en 2014, donc soixante ans après, tout le monde disait qu'il ne fallait pas supprimer la région Centre, pas la casser. En soixante ans, de l'addition de trois territoires qui n'avaient rien à voir ensemble, elle était devenue une région qui servait à quelque chose, en tout cas qui parlait aux habitants.

À la suite, pour préparer la loi MAPTAM, cinq ou six hypothèses ont émergé, qui se sont traduites au final par une « région Centre-Val de Loire ». C'est là que nous sommes aujourd'hui.

Il n'est pas inintéressant de le rappeler et peut-être pouvons-nous rester quelques secondes sur cet historique.

Au tout début de cette histoire, en 1954, la Région n'a existé qu'avec un préfet qui dirigeait des services comprenant quatre agents et qui faisait le budget.

Les lois de décentralisation, vous vous en souvenez, c'est 1984 avec l'émergence de la Région comme une collectivité autonome, au sens de l'article 2 de la Constitution, une deuxième vague de compétences très fortes en 2004, les lycées notamment, puis en 2014-2015 avec les métropoles et les nouvelles compétences régionales.

Gardez ces dates en tête, elles sont majeures pour ce qu'est la Région actuelle.

La Région représente maintenant un budget très important, sur un fait régional qui n'est plus contesté. Elle mène des politiques, a pris sa place auprès des Départements et des Agglomérations et n'est plus la petite dernière qui vient d'arriver ; elle a une trentaine d'années.

Les compétences ont évolué depuis l'origine ; je ne vais pas y revenir trop longuement.

Il faut imaginer qu'un choc en 2015 a modifié les compétences régionales. Depuis 1984, elles ont augmenté autour du capital humain, la formation initiale, l'économie, la formation continue, l'apprentissage, le développement économique, les transports, l'aménagement du territoire.

Une rupture en 2015 : les Régions et les Départements n'ont plus la clause de compétence générale. Jusque-là, chaque niveau de collectivité pouvait délibérer, quelle que soit la compétence, dès lors qu'elle avait un intérêt pour son territoire. C'est ce que l'on appelle la clause de compétence générale. C'est terminé depuis 2015.

De là à vous dire que c'est totalement mis en œuvre, évidemment non ; nous y reviendrons rapidement.

Un bloc de compétences est obligatoire pour toutes les Régions. Vous les connaissez.

C'est d'abord tout ce que l'on fait dans les lycées. Nous en avons 101 en région Centre-Val de Loire, avec à peu près 95 000 lycéens et 15 000 internes. Autrement dit, c'est une activité de tous les jours et cela ne se déroule pas à Orléans. La Région, qui était, depuis 1984, plutôt une administration et une collectivité de missions, qui écrivait des schémas et faisait de l'investissement, est devenue, à partir de 2004, également une collectivité de gestion et d'actions sur le territoire.

Je décrirai ce à quoi ressemble un agent de la Région de nos jours.

Le premier schéma montre ce que nous effectuons dans les lycées et pour la formation initiale : c'est l'accueil, l'hébergement et la restauration, avec 10 millions de repas par an. En soi, c'est un métier. Cette première partie a gonflé avec le temps : on y a ajouté les formations sanitaires et sociales et l'apprentissage, qui est un vrai sujet. La formation continue a permis de faire de ce champ un élément complet, que j'appelle le « capital humain de la formation initiale », jusqu'au développement économique. Il y avait une vraie logique à ce que la Région récupère le développement économique, ce qui a été fait avec la loi NOTRe, en même temps que les EPCI (les communautés de communes ou les intercommunalités ou les métropoles) montaient en charge. Le développement économique est donc une compétence de la Région, avec les EPCI et sans les Départements, depuis 2015.

Des compétences sont plus difficiles à définir : l'aménagement du territoire. Par exemple, les Départements travaillent sur les solidarités territoriales. Quelle est la différence avec l'aménagement du territoire ? Ce n'est pas toujours très clair. On essaie de le clarifier par convention.

Des items sont apparus ultérieurement : c'est le cas des transports. Depuis 2002, les Régions gèrent les trains express du territoire (TER). On a ajouté à cela un mouvement très fort par le bas depuis 2017 : ce sont les transports interurbains et scolaires. Cela n'a l'air de rien, parce que nous n'avons récupéré que 150 millions d'euros en actions et 70 agents mais ce sont 12 000 points d'arrêt quotidiens, 1 300 bus en une fois.

Je dis simplement que 150 millions d'euros de plus en une année, c'est à peu près 1,5 fois le budget d'un chef-lieu de préfecture de cette région. Nous l'avons récupéré en une fois, avec une compétence très complexe.

Les transports partent du bas (12 000 points d'arrêt), on transporte des jeunes et de l'interurbain ; on ajoute les TER, qui font plutôt des trajets courts en région, et trois lignes de TET que nous avons récupérées au 1^{er} janvier 2018.

Le pari pour la Région n'est pas de faire mieux que les autres, parce qu'ils gèrent aussi bien que nous, mais de faire que l'ensemble qui nous est confié fonctionne mieux qu'avant, de manière plus efficiente et avec un meilleur service. Ce n'est pas gagné pour le moment.

Les compétences facultatives sont indiquées à côté. Ce sont celles pour lesquelles nous ne devrions pas intervenir ; nous n'avons pas la compétence pour le faire ni les crédits correspondants, mais parce que c'est l'intérêt de la région et du territoire, nous y allons régulièrement. La loi l'encadre. Par exemple, nous ne pouvons aller sur l'enseignement supérieur que dans le cadre d'un contrat ; sur le développement durable, nous sommes chefs de file, ainsi que sur les TIC.

Parmi les compétences régionales, nous écrivons des schémas sur certains sujets sans avoir la compétence de fond et sans avoir les crédits.

L'un de vos défis des six prochaines années sera de réussir à comprendre les sigles des schémas, de voir de quelle manière ils s'articulent et d'essayer avec nous de les rendre intelligents et compréhensibles par un habitant de la région Centre.

Des compétences sont partagées dans la loi NOTRe, à savoir le sport, le tourisme et la culture, sur lesquels nous avons parfois jusqu'à sept intervenants. Lorsque l'on part de la commune jusqu'à l'Union européenne, nous avons parfois sept élus qui coupent le ruban. Il est toujours intéressant de regarder ce qu'est le millefeuille territorial sur une photo ; on voit bien ce que cela signifie.

C'étaient les compétences et vous aurez l'occasion d'y revenir très longuement dans les rapports régionaux.

Le CESER est saisi pour avis sur l'ensemble des compétences qui composent les cinq lettres de son sigle. D'autres saisies de votre côté viennent compléter tout cela.

Ce schéma à l'écran démontre la complexité de ce bazar qu'est l'action publique en France. Nous avons volontairement mis la Région au milieu non pas parce que nous avons un égo surdimensionné mais parce que nous sommes aujourd'hui dans l'hémicycle et qu'il faut bien le faire ainsi.

Nous devons travailler quasiment avec tout ce qui est actions publiques existantes. Avec l'Union européenne, nous avons la gestion des fonds européens, les trois fonds structurels plus d'autres éléments, par le biais d'une contractualisation 2014-2020. La prochaine contractualisation va commencer à se discuter à partir de février. C'est complexe car, avec la sortie du Royaume-Uni, État contributeur net, la question se pose sur la PAC et les fonds structurels. Il faudra voir ce qu'il se passera sur la période 2020-2026.

Avec l'État, nous avons beaucoup de rapports puisque nous avons un préfet de Région, que vous avez vu ce matin, avec qui nous avons travaillé sur un CPER (Contrat de plan État-Région) ; nous parlerons des thématiques tout à l'heure.

Nous avons des contractualisations avec l'ensemble des territoires, notamment avec les six Départements, les neuf Agglomérations et l'ensemble soit des Pays, soit des PETR, soit des ComCom. Elles correspondent à peu près à 400 millions d'euros sur une mandature. Avec l'Europe, c'est 100 millions d'euros par an et avec l'État 480 millions d'euros sur six ans, ce qui fait un peu moins de 80 millions d'euros par an.

Beaucoup d'actions de la Région sont contractualisées avec des partenaires sur l'ensemble du champ de l'action publique. Ce ne sont pas des contractualisations obligatoires pour le champ des collectivités.

J'arrête là parce que vous allez m'en vouloir, ce sera extrêmement ardu mais vous aurez l'occasion de compléter.

Pour ce qui concerne le CESER, ce schéma est un tout petit peu plus simple. Comment fonctionne une Région ? Dans cet hémicycle, qui est le lieu emblématique de la décision, vous avez le Conseil régional. Pour le dire simplement, dans une ville, il existe le territoire et le Conseil municipal qui délibère. C'est exactement identique pour nous : la région est le territoire régional et le Conseil régional est l'assemblée qui délibère.

Une seule assemblée délibère : c'est le Conseil régional qui comprend 77 membres et 4 groupes politiques.

Le CESER est l'une des assemblées consultatives, comme la CRJ, mais son rôle est écrit dans la loi et il va plus loin que la CRJ.

Lorsque l'Exécutif délibère, il y a toujours un avis du CESER au préalable qui entretient sa réflexion. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit le président du CESER ce matin concernant ce qui s'annonce durant le mandat en travail en amont avec la Région.

Des exercices sont obligatoires qui rythment l'année.

Le premier d'entre eux est l'acte citoyen qui a fondé la République et le consentement à l'impôt : c'est le budget. C'est l'acte fondamental sur lequel vous allez travailler. C'est à peu près le seul élément prévisible de manière fixe dans une année.

Si nous prenons l'année 2018, le budget a été voté en décembre et les orientations budgétaires pour l'année ont été décidées auparavant.

Pour vous, sur un budget, l'année commence trois mois avant. Cela veut dire que vous recevez habituellement les orientations budgétaires du président François BONNEAU au mois d'octobre et on délibère au mois de décembre. Ensuite, on exécute le budget le plus vite possible dans l'année pour bien le faire et on le modifie au moins deux fois par an : en juin, avec ce qui s'appelle une décision modificative n° 1, et une seconde en octobre.

Lorsque l'exercice est terminé, on rend compte de l'action de la Région sous la forme d'un compte administratif pour l'ordonnateur qui est le président et d'un compte de gestion pour le bailleur régional. Cela se fait en juin de l'année n+1.

Pour l'exercice 2018, vous aurez voté le budget en décembre 2017 et vous aurez un compte rendu sous forme de compte administratif ou de compte de gestion en juin 2019, ce qui vous permettra de regarder si le budget a été exécuté tel qu'il devait l'être.

En général, c'est le cas de manière exemplaire, évidemment !

S'agissant de la collectivité, pour vous mettre en tête quelques éléments de gestion interne, des instances d'animation et de régulation dans cette maison sont de deux ordres, en dehors du CESER : une gouvernance politique et une administration.

Pour ceux qui ne fréquentent pas de manière régulière les collectivités locales, l'administration est là pour mettre en œuvre le mandat politique exercé par François BONNEAU. Elle est donc tout à fait apolitique. Je sais que c'est complexe quand on entre dans une collectivité. L'administration est là pour mettre en œuvre le projet politique, quel qu'il soit. Elle est force de proposition et d'élaboration. Ce sont les élus qui décident. Je le dis une fois au début du mandat, ce n'est pas toujours ce que l'on pense quand on entre dans une collectivité.

La Région a un président, François BONNEAU, que beaucoup d'entre vous connaissent, et un Exécutif composé des vice-présidents et du président.

Le nombre de vice-présidents est calé par la loi : ils sont 13 et forment, avec les deux présidents de groupe de la Majorité, ce que nous appelons le bureau, l'Exécutif élargi, qui gère les affaires de la Région en dehors de l'assemblée qui se tient à peu près six fois par an. J'y participe avec le directeur de cabinet.

L'assemblée regroupe 77 conseillers qui se réunissent ici pour traiter une trentaine de délibérations par an, en fonction de l'actualité et des thématiques qui peuvent surgir nationalement.

La Commission permanente est une partie de l'assemblée. Elle contient 25 membres plus des membres de droit, qui exécutent les délégations de l'assemblée et les mettent en œuvre. Cela représente à peu près 700 délibérations – nous sommes parvenus à passer de 1 000 à 700, en simplifiant beaucoup administrativement – en dehors de l'assemblée mais ce sont des délibérations d'exécution dix fois par an ; il n'y en a ni en août ni en décembre.

Voilà pour la gouvernance politique.

Il existe également une gouvernance administrative. Je rappelle que c'est là aussi le président qui est l'autorité territoriale, le patron de l'administration et il en délègue la direction à un directeur général des services. Il se trouve que c'est moi.

J'anime un CODIR qui comprend deux collègues directeurs généraux délégués : les fonctions support (les RH) et la partie finance et gestion de la maison (l'informatique et les moyens juridiques).

En dessous, le comité de directeurs est composé de 25 directeurs, dont fait partie Aline CHASSINE DENIAU, directrice du CESER, pour assurer un lien administratif. Nous avons ensuite un mode de management comme dans toutes les entreprises ; je ne vais pas y revenir.

Petite nouveauté dans l'administration depuis un an : nous avons développé ce que nous appelons les Espaces Région Centre dans les cinq chefs-lieux en dehors d'Orléans, dans lesquels vous avez une projection de l'administration et du politique sur le territoire.

Je vous dis cela parce que l'administration régionale, vue de loin, est un monstre technocratique. C'est la plus grande collectivité régionale et cela peut paraître compliqué et lointain pour certains acteurs. Durant le mandat précédent, nous avons réduit ce champ, cet espace en simplifiant les politiques, en ouvrant un portail de subventions pour traiter les dossiers par la voie numérique et en simplifiant les cadres d'intervention.

Toutefois, il faut se rapprocher, donc nous avons à présent des équipes dans les Espaces Région Centre, sur le thème des transports, du développement économique, de la formation professionnelle, des lycées (RH et maintenance)... et j'en oublie certainement. De plus, nous avons des équipes polyvalentes dans les bassins de vie qui font de la maintenance pour les lycées, de la maintenance informatique et de l'efficacité énergétique.

Cela montre que nous commençons à sortir la Région du siège pour aller sur les territoires, administrativement parlant.

Vous pouvez regarder à l'écran l'organigramme : c'est une grosse administration.

Pour faire simple, le budget de la Région représente 1,4 milliard d'euros. C'est l'équivalent du budget de la Ville d'Orléans plus la métropole plus le Conseil départemental. C'est plus que le Conseil département d'Indre-et-Loire et celui du Loiret réunis. C'est donc une grosse machine administrative, qui n'a pas arrêté de grandir depuis une quinzaine d'années.

C'est complexe, vous le voyez sur l'organigramme.

J'appelle votre attention sur une modification que nous avons apportée : juste en dessous du DGS, une direction s'appelle « transformation numérique et citoyenne ». C'est l'une des ambitions du mandat pour l'administration, en tout cas d'ici à la fin du mandat, avec la réussite de la territorialisation.

Le président l'a dit : une équipe de quinze personnes est à votre service. Ce sont des salariés de la Région mais ils sont au service du président. Je n'interfère en aucun cas sur la conception des avis. C'est bien un rattachement technique au directeur général des services, mais ce n'est pas un rattachement sur le fond de leur métier en termes d'écriture des avis.

Cette administration a 3 400 à 3 500 salariés. Ce n'est pas que nous n'en connaissons pas le nombre exact mais cela change tous les jours, du fait des maladies ou des remplaçants par-ci par-là. De plus, l'État qui nous dit que nos 250 contrats aidés seront peut-être zéro à la fin de l'année. J'en perds tous les jours un peu.

Parmi ces 3 450 agents environ, 2 800 sont dans les lycées et 650 au Siège. Cela veut dire que 80 % des agents de la Région ne travaillent pas à Orléans mais en moyenne à 100 kilomètres d'ici. 60 % sont des femmes, même dans l'encadrement. Il y a plus de femmes directrices que d'hommes directeurs. Le plafond de verre est monté. Pendant longtemps, nous avons plus de Cadres A hommes que femmes. À présent, nous avons plus de Cadres femmes qu'hommes, plus de chefs de service et de directeurs femmes qu'hommes. Nous avons le potentiel pour avoir demain un CODIR composé au moins à parité de femmes et d'hommes.

Nous avons sur le handicap une politique très tonique. Six ou sept ans en arrière, nous avons 3 % de travailleurs handicapés au sein de la collectivité, alors que nous en sommes maintenant à plus de 8 % et nous en sommes particulièrement fiers.

Si je devais décrire ce qu'est un agent de la collectivité : c'est en moyenne une femme qui a 45 ans, qui travaille dans un lycée et qui fait de l'accueil, de l'hébergement, de la plonge ou de la restauration. C'est le métier majeur de la Région. Ensuite, il y a 200 Cadres à la Région, si je fais simple.

Ce n'est donc pas une administration hautaine et lointaine, comme on peut le dire, c'est d'abord une administration de gestion. Nous avons ajouté à cela 80 collègues sur les transports l'année dernière et 50 collègues sur les fonds européens en 2014.

Il faut avoir en tête que c'est d'abord une administration de gestion. Un soir, on va nous dire : « Nous avons eu un mort à tel endroit parce que, sur un passage à niveau, une locomotive a percuté un bus. » C'était il y a 15 jours. Nous avons eu hier un problème tout simple : nous ne savions plus de quelle manière nous ferions les repas de 800 enfants dans un lycée. C'est d'abord cela la gestion de la Région au quotidien : c'est régler ce genre de problèmes et, en même temps, écrire les douze schémas stratégiques de la Région.

Ceux qui travaillent dans une entreprise savent que l'on ne ferait cela nulle part ailleurs que dans la fonction publique française, à savoir avoir autant de métiers différents et autant d'activités différentes dans une seule collectivité.

Ce qui marque ce que vous ferez au CESER dans les années qui viennent, c'est la multiplicité et la différence des sujets que vous allez aborder. Cela crée l'intérêt de nos métiers et du vôtre mais également cette complexité.

Nous essayons de concilier l'administration très importante avec de l'agilité (par le numérique) et de la gestion de projet, comme dans toute entreprise, et ce, avec le statut de la fonction publique.

Cela dresse à grands traits la collectivité humaine telle qu'elle est. Tous les ans, est établi un bilan social qui passe en comité technique et qui est très détaillé, si vous vous intéressez aux ressources humaines.

Je vous présente un zoom assez rapide sur ce que sont les contractualisations de la Région avec les niveaux supérieurs, qui ne se voient pas, même si l'on a été élu dans une commune, une intercommunalité ou un département : c'est le rapport à l'Europe et à l'État.

Le rapport à l'Europe est un peu particulier parce que, depuis 2014, nous gérons les fonds européens de manière massive. C'était déjà un peu le cas auparavant mais cela l'est maintenant de manière massive sur ce que l'on appelle les fonds structurels en Europe. Ceux-ci sont confiés aux Régions européennes pour réduire les écarts de développement.

Cela pose une vraie question à la France. Demain, si l'on considère qu'il n'y a plus suffisamment d'argent en Europe pour faire à la fois la PAC et d'autres choses, la collectivité européenne choisira qui devra contribuer davantage et qui recevra moins qu'auparavant. Ces discussions sont à l'œuvre à l'heure actuelle.

Le ministre allemand du Budget européen a dit hier qu'il fallait réduire l'écart de sortie du Royaume-Uni qui se monte à 13 milliards d'euros. Ils étaient contributeurs nets, donc il faut enlever tous les ans en actions publiques 13 milliards d'euros, soit une marge s'en va. La question est la suivante : ceux qui paient déjà de manière importante, comme la France, vont-ils augmenter leurs cotisations, sachant que ce sont les mêmes qui récupéreront peut-être moins ? C'est un sujet politique dont la discussion commence à partir de maintenant et sur laquelle le Conseil régional émettra un point de vue à sa séance de février. C'est un vrai sujet.

Les fonds structurels sont donc un sujet. Nous avons aussi la PAC d'autres sujets avec l'Europe sur lesquels nous allons chercher de l'argent.

En termes de gestion, pour l'ensemble du territoire régional, c'est la Région qui gère depuis 2014 ce que l'on appelle le FSE (l'aspect social), le FEDER (le développement économique vu au sens large) et le FEADER qui est le 2^{ème} pilier de la PAC. Je parle sous le contrôle des spécialistes.

Nous n'avons pas toujours la capacité de faire ce que nous voulons sur l'ensemble des fonds. Les règles européennes sont extrêmement rigides. Nous sommes contrôlés comme vous ne l'imaginez pas ; c'est presque démesuré ! En tout cas, l'Europe a créé beaucoup de métiers de personnes qui contrôlent, qui animent, ceux qui animent les contrôleurs et ceux qui contrôlent les animateurs, puis, par-dessus, des chefs et des sur-chefs. Cela coûte extrêmement cher et cela ralentit l'action.

Nous nous battons contre cela mais nos agents, vraiment, depuis 2014, sont parfois désespérés de manière extrêmement bureaucratique.

Chacun dit que le bureaucrate est celui de l'échelon au-dessus. Nous le disons pour l'Europe et les autres le disent de nous. Ainsi, tout est dans le bon ordre !

Vous verrez, nous aurons en février un état des lieux de ce que nous avons fait de 2014 à 2016. Nous sommes l'une des Régions les plus avancées sur l'exécution du programme tel qu'il est en cours aujourd'hui.

Ce sera un sujet majeur dans les mois qui viennent, qui peut être dangereux pour les Régions françaises, qui sont parmi les plus développées.

Cela fait tout de même à peu près 100 millions d'euros de dépenses par an dans le territoire régional. Le jeu consiste notamment à dépenser cet argent pour ne pas le perdre : le dépenser bien - cela a été calé avec vous au début de l'exercice - et, si nous le pouvons, le dépenser sur des projets de la Région. Cela signifie que l'argent revient dans notre caisse sur des projets que nous animons. C'est vrai pour la formation professionnelle, pour le ferroviaire et pour le très haut débit. Nous aurons l'occasion d'en parler souvent.

Autre élément que vous n'aurez pas vu ailleurs et que vous verrez à la Région : c'est le contrat qui lie la Région avec l'État. C'est une curiosité parce que, si vous regardez bien les thèmes du CPER, il y avait « enseignement supérieur recherche innovation », « filières d'avenir - usine du futur », « mobilités », « TIC », « transition écologique et énergétique ».

En dehors des mobilités – et encore, il y a les routes –, il n’y a quasiment pas de compétences régionales propres. Cela veut dire que le contrat avec l’État sert aussi l’État à nous amener sur ses propres projets, mais c’est pour le bien du territoire.

Sur le contrat tel qu’il est en route actuellement, c’est très précisément 486 millions d’euros pour la Région, 380 millions d’euros pour l’État, en plus c’est déséquilibré, et 33 millions d’euros sur un CPER sur la Loire, qui s’appelle le CPIER.

C’est très important aussi et nous avons réussi à faire un effet levier entre les politiques régionales, le CPER et les politiques européennes, en faisant en sorte que ce soient les mêmes thématiques, afin que nous puissions travailler avec moins de dossiers, ce qui est moins compliqué pour les porteurs de projet, et surtout faire un effet de levier plus fort.

Ce sont deux curiosités que vous verrez avec les délibérations de principe ou de fond, les unes après les autres.

Votre président vous a dit ce matin que vous verriez beaucoup aussi le travail sur le SRADDET. Enlevons l’acronyme qui est à peu près incompréhensible pour tout le monde. Cette histoire vient de loin, elle vient de dire comment on écrit ensemble l’avenir de la région, de préférence de manière consensuelle, avec tous les acteurs du territoire, évidemment d’abord avec vous.

Le CESER avait appelé l’attention de la Région en 2010 en disant : vous n’avez pas de SRADT, écrivez-le. C’était le nom du schéma à l’époque. Nous avons effectué ce premier exercice ensemble. Nous savons le faire puisque vous nous avez accompagnés. Nous avons écrit ce SRADT en 2011 et nous avons travaillé sur l’architecture avec les neuf agglomérations et les pôles de centralités.

Évidemment, la loi nous demande maintenant de le réécrire.

La réalité de cette région et ce que vous en avez dit n’a pas fondamentalement changé. Nous n’allons pas tout réécrire et tout refaire. Nous avons établi un premier bilan, nous avons écrit les enjeux que je vais parcourir très rapidement. L’essentiel va se faire maintenant.

La phase active a commencé par des travaux internes à la Région mais par une session commune entre CESER et Conseil régional, par un lancement externe en novembre et par ce que l’on appelle les « ateliers 360 degrés » qui ont lieu dans chaque bassin de vie depuis un mois.

Il y en aura un à Bourges lundi et vous y êtes chaque fois part active.

Cette part d’écriture de ce qu’est l’avenir de la Région s’arrête en juin 2018 ; nous ne partons pas de rien, nous avons certainement trop de matière. Ensuite, il faut un an de processus administratifs très longs, qui se terminent par un arrêté du préfet disant : « Vous avez bien travaillé. En tout cas, vous avez respecté la loi sur l’ensemble des contraintes juridiques. Votre SRADDET est opérationnel. »

J’avais prévu beaucoup de *slides* mais après le déjeuner, je crains que ce soit un peu indigeste.

L’exercice est beaucoup plus compliqué qu’il ne l’a été, entre autres, parce que la Région est censée écrire douze schémas stratégiques.

Pour vous expliquer clairement, lorsque la loi NOTRe a été conçue, chaque *lobby* est intervenu auprès du législateur pour que les Région écrivent sur leur champ la stratégie qui les intéressait. Au final, nous en avons douze.

Vous êtes tous des gens d'expérience, vous savez que l'on n'écrit pas douze schémas stratégiques. Par conséquent, le jeu consiste à les intégrer pour partie dans le SRADDET et à les rendre cohérents, sans que ce soit trop compliqué pour ceux qui vont le lire au bout du compte. Sinon, cela fait mille pages de stratégie et cela n'a aucun sens.

Le travail d'intelligence collective qu'il faut faire est de partir de beaucoup de matière, de beaucoup de personnes qui vont s'exprimer, de beaucoup de *lobbies* pour aboutir à un projet qui convienne à l'ensemble du territoire et soit surtout porteur.

Ce qui ajoute à la complexité, c'est que nous avons pour la première fois dans le SRADDET des éléments prescriptifs sur le droit du sol, sur l'occupation du sol. Ainsi, il faut faire en sorte de ne pas gêner ceux qui écrivent : les EPCI avec leurs SCoT et leurs PLU.

Il y a des stratégies sectorielles. La plus importante pour nous, qui n'est pas encore écrite, est celle sur les transports. En 2016, nous avons écrit celle sur l'économie ; en 2017, nous avons commencé à écrire celle sur les transports ; en 2018, nous aurons l'année de la jeunesse et, en 2019, celle de la culture et de la Renaissance.

Nous avons écrit déjà des stratégies sur la culture et le numérique. Ce sera bientôt le cas de l'enseignement supérieur. Il est important que toutes ces stratégies convergent pour n'en faire qu'une et pas que l'on se soit fait plaisir avec mille pages de stratégies.

Nous allons vous laisser le PowerPoint avec l'ensemble des *slides* qui sont après. Ils traduisent les enjeux tels qu'ils sont perçus par le Conseil régional. Les contributions du CESER viendront les compléter, les amender, voire parfois les contredire ou en inverser les priorités. Je ne vais pas vous en faire une liste très longue. Vous les verrez dans le PowerPoint et dès lors que vous serez dans les « ateliers 360 degrés », puisque nous commençons par cela.

Je vous laisserai les lire ; Aline CHASSINE DENIAU vous les transmettra par *mail*.

Je peux vous dire un mot du budget, si cela vous intéresse ? En tout cas, pour l'instant, je ne vois personne s'endormir, c'est remarquable !

Nous pouvons peut-être mettre le *slide* précédent, si vous voulez bien.

Vous arrivez à un point intéressant de la matière financière dans cette Région parce que nous sommes sur un paradoxe. Lorsque je dis 1,4 milliard d'euros, cela paraît énorme par rapport à une commune qui a parfois jusqu'à moins de 1 million d'euros de budget.

Un Département moyen de la Région a 300 millions d'euros de budget, voire moins ; un gros Département 600 millions d'euros. Nous avons 1,4 milliard d'euros, c'est magnifique. De plus, nous sommes une collectivité dont les compétences croissent, qui a pris sa place et qui est présente sur tous les grands sujets.

C'est l'élément qui nous porte.

En même temps, nous n'avons pas assez de moyens pour faire face à ces compétences. Chacun pensant que son sujet est important sur le territoire régional, tout le monde vient dire au président et aux élus « il faut absolument nous aider, puisque c'est sur le territoire régional », que ce soit dans nos compétences ou non.

Il y a ce paradoxe que François BONNEAU formule excellemment, en disant : « Nous avons des compétences XXL et un budget XXS. » C'est notre gros travail actuel : rester allants, créatifs et agiles sur les politiques, tout en trouvant l'équilibre entre ce que nous pouvons faire et ne pas faire et ce que nous n'avons pas le droit de faire.

Pour la première fois, nous avons réussi, jusqu'à la fin du mandat, à travailler en pluriannuel. Nous le faisons déjà en investissement mais c'est maintenant également en fonctionnement, dans un moment où l'État fixe des règles du jeu un peu différentes.

Vous vous souvenez que la Constitution dit que les collectivités s'administrent librement, avec un conseil élu. C'est la base.

Sauf que l'État est en train de nous dire : « Dans les prochaines années, vous aurez à fixer des limites à votre progression de dépenses de fonctionnement et à votre endettement. »

Il se trouve que la Région Centre a été considérée comme l'une des deux mieux gérées du territoire national.

Divers éléments permettent de le dire : le niveau d'endettement au final est le juge de paix.

Si nous devons consacrer l'ensemble de ce que nous pourrions épargner par an à rembourser notre endettement, nous mettrions 3,4 années à le résorber. Je dis cela pour que vous le compariez à votre ménage, parce que la plupart d'entre vous se situent à plus de 3,4 années.

Pour les collectivités, cela devient dangereux lorsqu'ils sont à 10 années en capacité de désendettement. La moyenne des Régions est à plus de 5 ans.

L'État nous dit que, si nous voulons baisser l'endettement national, il faut que les trois piliers majeurs de la dépense publique commencent à baisser leur endettement, à savoir :

- l'État : on ne peut pas dire qu'il y parvienne très efficacement ; il est capable de nous dire comment faire mais pas de se l'appliquer à lui-même ;
- la Sécurité sociale, qui est le gros morceau, 450 milliards d'euros de budget annuel ;
- les collectivités.

L'État a 2 000 milliards d'euros d'endettement ; la Région Centre en a 700 millions d'euros.

Les collectivités pèsent 9 % de l'endettement national. Vous voyez que, si l'État dit aux collectivités qu'il faut travailler sur l'endettement, il a évidemment raison mais ce n'est pas ce qui réglera la question globale.

Pour autant, c'est la règle du jeu qui s'installe. Les collectivités disent : « Nous n'avons rien contre le fait d'accomplir des efforts, d'ailleurs, nous les faisons sans que l'État nous les demande. » L'État va demander aux Régions de ne pas progresser en dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 % d'ici à 2022, la fin du mandat présidentiel. La Région Centre a décidé de 1 % par an et moins entre 2017 et 2018. Nous n'avons donc pas besoin de l'État pour nous dire de quelle manière gérer notre budget. Nous y allons avec des ratios déjà excellents.

Cela pose tout de même la question de principe, de savoir comment une collectivité délibère et ce en quoi l'État a le droit de lui dire comment elle doit gérer son recours à la fiscalité, son endettement et sa gestion.

Je vous rassure sur la fiscalité : la Région a une autonomie fiscale de 9 %, qui s'appelle la carte grise. Ce n'est pas là que nous allons arriver à faire une augmentation de nos recettes.

Nous sommes dans une discussion difficile avec l'État qui ne nous pose pas de question de fond parce que notre gestion est très bonne. L'agence de notation qui nous regarde nous a encore donné la meilleure note possible voici quelques jours seulement, au moment du budget : nous sommes à AA+, même sur le long terme. La Banque européenne d'investissement, qui nous a audités, nous prête à un taux de moins de 1 %. La Chambre régionale des Comptes a rendu en 2013 et 2014 un très bon rapport. Nous n'avons pas de problème de gestion, même sur le plan prévisionnel.

Ce qui pose question, c'est comment l'État peut demander aux collectivités de respecter des règles contraires à la Constitution.

Cela étant, nous allons très certainement signer avec l'État un pacte financier dans ces conditions.

Regardez bien ce budget : il trace des lignes sur les quatre années à venir, c'est sa nouveauté. Nous avons opéré des économies de fonctionnement et ce n'est jamais facile. En général, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut faire des économies mais, quand on commence à dire « c'est chez toi », chacun répond « c'est plutôt mieux qu'on les fasse ailleurs ».

Je dois dire également que le CESER, sur son propre budget, a été dans cette dynamique et a accompli un effort tout à fait particulier cette année. Il faut le reconnaître et la discussion a été tout à fait sereine avec vous, Monsieur le Président.

Nous aurons d'autres sujets dans l'année sur le budget puisque des éléments très importants n'ont pas été tranchés en matière d'investissement.

À quoi ressemble le budget d'une collectivité ? C'est simple : c'est équilibré en recettes et en dépenses. Dans les collectivités, c'est l'emprunt qui fait l'équilibre mais vous ne pouvez emprunter que pour faire de l'investissement, c'est la différence avec l'État et avec un particulier.

Par conséquent, la Région Centre-Val de Loire ne peut emprunter que pour couvrir son besoin de financement en investissement.

L'emprunt indiqué en bas, à 136 millions d'euros, est une théorie : c'est l'emprunt d'équilibre du début de budget. En exécution, il sera beaucoup moins important parce que nous portons en 2017, de manière théorique, une partie du financement des TET. Les négociations avec l'État ne sont pas terminées et cela devrait s'améliorer. L'emprunt théorique va baisser, puisque l'État va apparemment respecter sa parole, ce qui n'était pas encore certain voici quelques jours, et on n'exécute jamais totalement un budget.

Nous sommes l'une des collectivités qui l'exécutent le plus fidèlement : de 92 % à 95 % sur le fonctionnement et parfois 99 % en investissement, ce qui, je crois, ne se voit nulle part ailleurs dans une collectivité dans cette région. Cela change le volume du budget et ce que l'on emprunte véritablement.

Je veux vous montrer que nous dépensons approximativement 1 milliard d'euros en fonctionnement et 400 millions d'euros en investissement. La collectivité est devenue d'abord une collectivité de fonctionnement. Il faut le rattacher à ce que je vous disais sur le fonctionnement et la gestion au début.

J'avance assez vite pour vous montrer sur le schéma suivant de quelle manière le fonctionnement a évolué ; je pense que ce sera parlant. Sans même retenir la couleur et les lignes, qu'est-ce qui bouge dans la collectivité ? Toutes les lignes de fonctionnement, toutes les politiques ont été régulées. Nous avons cherché l'efficacité et nous avons gratté jusqu'à l'os sur les moyens de fonctionnement. Aujourd'hui, c'est à peu près stabilisé, nous n'avons pas de variantes majeures, sauf compétences nouvelles.

Vous voyez que les Ressources humaines ont beaucoup monté, avec des pics. C'est la courbe entre le pic majeur des transports et tout le reste. Pourquoi ont-elles beaucoup augmenté ? Parce que nous avons eu 80 personnes supplémentaires sur les transports l'an dernier, 50 sur les fonds européens voici trois ans et 2 800 en 2004 pour les Ressources humaines.

En dehors des transferts de compétences et malgré l'augmentation de l'activité régionale, nous n'avons pas créé de postes entre 2009 et 2017. Nous avons beaucoup comprimé les services. J'avais bougé 110 postes d'un endroit à un autre, dès lors qu'ils étaient devenus vacants. Nous avons beaucoup fait bouger les services pour nous adapter à ces champs.

L'augmentation du point d'indice a été gelée pendant un certain temps. Cela veut dire qu'en dehors des décisions de l'État, notre masse salariale n'augmente que de 1 %, selon nos propres décisions. Elle est donc maîtrisée.

Le fait majeur est ce pic que vous avez décrit, Monsieur le Président, en disant que les transports représentaient 40 % du budget régional. Pendant longtemps, le budget majeur était la formation initiale et les lycées ; à partir de 2017, ce sont les transports.

Les ressources humaines représentent 130 millions d'euros, c'est-à-dire moins de 10 % du budget global et moins de 13 % des dépenses de fonctionnement. C'est un marqueur majeur. C'est 17 à 18 % pour les Départements, plus de 50 % pour les communes et 70 % pour les hôpitaux.

Par conséquent, nos marges d'intervention ne sont pas grevées par la masse salariale. C'est lorsque nous nous comparons globalement avec les autres collectivités.

Lorsque nous nous comparons avec les Régions, en euros par habitant, nous dépensons moins en Ressources humaines parce que nous avons moins d'encadrement et que nous avons choisi d'être plutôt serrés au Siège.

Les transports, avec 40 %, sont vraiment un sujet sur lequel vous aurez à travailler à partir de 2017 avec Philippe FOURNIÉ : comment réussir à rendre plus efficaces et avec un système global les transports interurbains et scolaires, avec une gratuité pour les usagers du quotidien, la partie TER et la partie TET ? C'est ce qui sera majeur dans la gestion des infrastructures ferroviaires sur le mandat qui vient. Concernant les lycées, nous en avons deux nouveaux mais nous n'avons pas de changement fondamental de l'architecture de la formation en région.

Ce sont vraiment les transports qui structureront les budgets à venir et notre capacité soit à faire de l'investissement et à s'endetter davantage, soit à rester sur des niveaux un peu plus bas.

Je vais vous dire un mot des recettes, juste pour vous montrer de quelle manière entre l'argent.

Ce que les Régions ont obtenu de manière très positive, c'est que les dotations de fonctionnement sont devenues des recettes plus en adéquation avec leurs compétences.

La part de CVAE (la contribution à la valeur ajoutée des entreprises), l'ancienne taxe professionnelle, a doublé avec les transports. C'est une partie très importante parce qu'elle est en lien avec le développement économique : puisque nous favorisons le dynamisme du territoire, il est logique que la CVAE revienne vers les Régions.

Comme c'est une recette dynamique de 2 à 3 % par an, c'est une bonne chose.

Nous avons obtenu également une partie de TVA à la place des dotations. C'est une dynamique à hauteur de 2 à 2,5 % par an, donc plutôt des recettes dynamiques.

Sur l'année 2017, par exemple, nous avons moins 20 millions d'euros de dotations de l'État, sachant que nous avons eu moins 60 millions d'euros les trois années précédentes. Si je prends le top départ des baisses de dotations de l'État quatre ans en arrière et le top d'aujourd'hui, en base budgétaire, c'est moins 80 millions d'euros.

Évidemment, ce n'est pas très simple à gérer, même sur 1 milliard d'euros.

Si l'on n'a pas de recettes dynamiques, on est obligé de tailler partout et on devient neurasthénique, ce qui n'est pas notre cas, vous l'avez remarqué.

On trouve un dynamisme des recettes à certains endroits mais des aspects sont un peu anachroniques : quand on a des cartes grises et des recettes sur l'achat de l'essence, c'est à peu près incompatible avec le fait d'être chef de file pour l'environnement. Il y a un petit problème de logique.

Le seul intérêt que l'on peut y voir, c'est que l'on finance le ferroviaire avec cela. En ce sens, on peut y trouver une logique.

Concernant la grande réforme fiscale des collectivités, elle a été promise sur ce mandat comme sur le précédent, donc nous sommes tous très sereins, nous savons qu'elle va arriver : elle commence par la taxe d'habitation.

C'est simplement pour vous dire que, si je vous avais mis la liste des recettes régionales, vous la verrez dans le budget, c'est à peu près incompréhensible, sauf pour notre directeur des finances qui viendra vous l'expliquer brillamment en commission amont.

Plus intéressant, et pour en terminer sur le budget, je vais vous montrer ce qu'est le poids de la Région en investissement, en comparant ce chiffre avec ce que fait un Département, une grande collectivité ou une métropole. Un gros Département fait 50 millions d'euros d'investissement par an. J'ai voulu mettre à un endroit ce qu'est l'investissement régional. Les politiques régionales représentaient, sur les dix dernières années, à peu près 300 millions d'euros. Là, on monte à 323 millions d'euros d'investissement. Il faut savoir que 200 000 euros d'investissement dans le territoire, cela fait un emploi, à peu près. L'effet de levier est de 1 à 8, c'est ce qu'il faut avoir en tête.

Fonds européens : 37 millions d'euros. En dépenses d'investissement, si l'on voulait savoir ce qu'étaient les fonds européens, il faudrait le doubler avec le fonctionnement.

Ensuite, le TET, c'est le financement du matériel TET sur les trois lignes dont je parlais (Paris-Orléans-Blois-Tours, Paris-Nevers et Paris-Bourges-Montluçon) puisque nous achetons pour 460 millions d'euros de trains. Ce sont les premières mensualités sur l'année 2018, ce qui est un élément qui commence en 2018.

Le remboursement et l'aménagement de la dette nécessitent un investissement de 413 millions d'euros.

Les deux chiffres majeurs sont 1 milliard d'euros sur le fonctionnement et le reste en investissement. C'est l'essentiel du budget régional.

J'espère ne pas vous avoir lassés à cette heure-là, parce que vous êtes bien silencieux et je vous remercie de votre attention.

M. le Président - Merci, Monsieur le Directeur général des services.

C'est une présentation qui a le mérite de la clarté, même si je conçois bien que ce soit beaucoup d'informations en même temps et qu'il faudra un peu de temps pour digérer tout cela, notamment pour les nouveaux conseillers.

Nous allons vous libérer.

M. DESNOUES - Avant que le Directeur général des services parte, je souhaiterais apporter une petite précision concernant les compétences partagées. Vous avez parlé de sport, culture, tourisme et pas d'éducation populaire, qui contient la politique jeunesse transversale dans la Région. C'est peut-être un élément intéressant à rapporter.

Je vous fais grâce des langues régionales, il n'y a pas de souci !

M. HECKMANN, Directeur général des services - Ce qu'impose la loi NOTRe, dans l'un de ses derniers articles, ce que les compétences partagées sont : culture, sport, tourisme. Ce qu'elle exprime dans un autre article, sans dire que c'est une compétence partagée, c'est que, comme sur d'autres thématiques, la Région est chef de file pour les politiques Jeunesse.

Je vous le disais : la Région peut être chef de file sur l'environnement, sur la transition énergétique et sur le très haut débit, cela ne lui donne pas la compétence telle qu'elle est ni les crédits pour l'exercer.

M. DESNOUES - Mais il y avait une volonté politique.

M. le Président - Merci de cette réponse.

Vous voyez la difficulté, en plus de la sémantique, entre compétences partagées et chef de filât : nous devons apprécier cela au cours du temps.

Logiquement, après cette présentation des activités de la Région et des services, nous allons vous présenter les services du CESER puisque ce sont ceux avec lesquels vous aurez plus de contacts régulièrement.

Je pense que vous connaissez maintenant notre directrice Aline CHASSINE DENIAU, qui est à côté de moi, et la directrice adjointe Annick NATIVEL. Je pense que vous aviez repéré ces deux personnes importantes au sein de notre équipe.

Je vais vous présenter les membres – ils vont se lever ou se manifester au fur et à mesure, de façon que vous les identifiiez – et les compétences qu'ils exerçaient dans la mandature qui vient de se clôturer.

En assistance de direction auprès du président, de la direction et de la direction adjointe, nous avons Marie-Florinde POISSON, qui s'est levée. Elle a un travail conséquent avec tous les agendas, les bureaux, les plénières, etc.

Je mentionne tout de suite Bernard MADRE, qui est notre chauffeur. Vous aurez peut-être l'occasion d'utiliser ses services de temps en temps pour une réunion ou une autre.

Vous avez l'organigramme dans le livret d'accueil.

Toujours dans les assistantes :

- Christine BOUTTON, inscrite à notre tableau mais en longue maladie ;
- Marine DUTEYRAT, assistante 4^{ème} Commission et section Prospective, suivi de la documentation ;
- Andrée OVIDE, assistante 3^{ème} Commission et binôme avec le secrétariat de direction : suivi des congés, suivi des représentations des conseillers ;

- Virginie RAMOS, assistante 1^{ère} Commission et suivi de la section « Égalité », indemnités des conseillers.

Il est important de bien l'identifier pour les notes de frais !

S'il vous plaît, pour ce qui est des notes de frais, notamment de déplacement, merci de les remettre mensuellement ; c'est plus facile pour le suivi. Vous avez vu le système de décalage mais c'est plus simple. Vous pouvez prendre le rythme. Vous avez un formulaire papier mais vous pouvez demander que l'on vous envoie un fichier Excel. C'est beaucoup plus facile à remplir. En revanche, il faut l'imprimer et le signer.

S'agissant de nos chargés de mission :

- Sandrine BERTRAND, chargée d'étude section « Égalité et communication », référente informatique des conseillers, donc une personne ressource également très importante parce que vous allez tous vous prendre la tête sur vos tablettes et vos Dropbox dans un premier temps ;
- Aurélie CARME de CARVALHO, chargée de mission en 1^{ère} Commission ;
- Cédric COURBARIEN, chargé de mission en 4^{ème} Commission ;
- Christelle GÉRARD, absente aujourd'hui car elle est en congés ; elle est chargée de mission en 3^{ème} Commission ;
- Julien MAUGÉ, chargé de mission sur la section « Prospective et conjoncture » ;
- Cécilia RONCUCCI, chargée de mission « Europe, communication et presse » ;
- Florian RIVOAL, chargé de mission 2^{ème} Commission et groupes liés à la 2^{ème} Commission.

Vous les connaissez maintenant, vous avez mis des visages sur les noms. Vous allez les repérer très rapidement dans vos commissions.

Nous poursuivons et nous concluons d'ailleurs cet après-midi avec une présentation du CESER lui-même, c'est-à-dire ce que l'on y fait et de quelle façon. C'est peut-être une redite, en extrayant les points saillants, à la fois du règlement intérieur et du livret d'accueil, de façon à mettre l'accent sur les points qui ont paru importants à notre direction.

Je cède la parole à notre directrice Aline CHASSINE DENIAU.

Mme CHASSINE DENIAU, directrice des services administratifs - Je vais parler un peu moins vite que Jean-Daniel HECKMANN et le PowerPoint est beaucoup moins dense.

L'idée est de vous présenter des éléments que nous avons jugés importants du point du fonctionnement (rôle et missions du CESER), d'organisation, notamment au regard de cas ou de points pratiques. On a évoqué les indemnités, les tablettes et le matériel informatique ; nous y reviendrons.

Cette présentation est volontairement succincte et nous y reviendrons au moment des commissions pour entrer un peu plus dans le détail. Je pense à tous les nouveaux présents aujourd'hui. Quelques-uns m'ont dit être un peu perdus : c'est normal. Nous voulons vous épauler au mieux pour que votre prise de fonction soit le plus efficace, effective et rapide possible et que vous soyez le moins possible perdus.

Bien évidemment, toute l'équipe est là pour répondre à vos questions. Vous avez les coordonnées dans le livret du conseiller. N'hésitez surtout pas, dès lors que vous avez une question, à nous mobiliser et nous solliciter pour que nous puissions vous aider. Il n'y a pas de questions bêtes.

Nous vous enverrons ce document. Vous retrouverez le support, comme celui de Jean-Daniel HECKMANN. Cela vous permettra d'avoir une trace.

Jean-Daniel HECKMANN a évoqué un schéma qui vous rappelle ce qui a été dit, à savoir que la Région Centre-Val de Loire, la collectivité régionale, est composée de plusieurs assemblées. On a parlé du CRJ, de l'assemblée délibérante (le Conseil régional avec des élus régionaux), de l'assemblée plénière, de la Commission permanente régionale et des commissions thématiques qui émettent des avis sur les différents rapports soumis soit à la plénière soit à la Commission permanente régionale. C'est vraiment l'Exécutif régional et la gouvernance du Conseil régional.

Une particularité française est l'existence légale, et introduite par la loi, d'une assemblée consultative, à savoir le CESER, qui représente par la diversité des profils la société civile du territoire régional, avec des membres désignés par le préfet. Ceux qui arrivent, vous avez vu comment cela s'est déroulé. Vous représentez un organisme ou une organisation ou un syndicat : nous avons beaucoup de cas de figure dans cette assemblée.

C'est une assemblée consultative. Nous reviendrons sur son rôle à proprement parler. Par rapport au parallélisme des formes, elle fonctionne un peu comme le Conseil régional, avec une assemblée plénière qui est aussi amenée à délibérer, à débattre de divers sujets et à porter un avis sur un rapport, une étude ou autre.

Le bureau est composé de 30 membres, dont le président. Les commissions de travail sont thématiques. Elles se réunissent à peu près mensuellement, selon le rythme actuel, afin de travailler sur des productions propres au CESER ou de contribuer pour émettre des avis sur des saisines régionales.

À côté de ces commissions, il y avait deux sections et il y en aura toujours deux. Le président a rappelé ce matin qu'elles avaient la particularité d'associer des personnalités extérieures qui, par leur expertise, peuvent apporter des éléments et un éclairage particulier sur les travaux de ces sections.

Le rôle du CESER est déjà fixé par le Code général des collectivités territoriales, document de référence qui sanctuarise les éléments relatifs à la fois aux missions et au fonctionnement du CESER. Son rôle premier est d'éclairer, par ses productions, son analyse, les préconisations formulées, l'Exécutif du Conseil régional et les décideurs de la région – c'est relativement large et vague – sur les enjeux et les conséquences des politiques régionales.

Pour être claire, le rôle premier du CESER est d'apporter à l'Exécutif régional et à l'assemblée régionale, au sens large, que ce soit sur des avis ou pour des contributions en amont de la définition des politiques régionales, des éléments de nature à éclairer les réflexions des conseillers régionaux.

Le CESER examine des rapports qui lui sont soumis. À chacune des plénières à peu près – rares sont les cas de plénières régionales sur lesquelles nous n'avons pas un ou deux rapports –, le président du Conseil régional saisit le président ou la présidente du CESER pour demander des avis sur les rapports ; nous verrons lesquels.

Au-delà de ces saisines obligatoires, intégrées dans le Code des collectivités, le CESER peut, de sa propre initiative, conduire par un système d'autosaisine des travaux sur des sujets qu'il juge utiles, qu'ils soient de société, de nature économique ou autre. Il peut aussi être contributeur en amont ; a été évoqué le SRADDET, l'important schéma d'aménagement du territoire en chantier. Le CESER peut contribuer en amont sur des schémas.

Il peut aussi répondre à des saisines citoyennes.

Pour revenir sur les différents travaux et productions du CESER, vous avez tous eu dans vos envois le règlement intérieur ; c'est un peu barbare à lire. Il a été révisé et validé en plénière du CESER du 13 novembre dernier. Il a été modifié sur un point particulier qui redéfinit plus précisément les différents types de production du CESER.

Je vous engage vivement à en prendre connaissance. Pour les nouveaux, vous aurez l'occasion, au fil de l'eau, de vous familiariser avec les différents éléments de vocabulaire.

Les avis sont rendus obligatoires par le Code des collectivités sur les questions budgétaires, sur tout ce qui concerne les contractualisations et les stratégies régionales – c'est la raison pour laquelle le CESER est mobilisé sur tous les schémas, notamment les derniers introduits par la loi NOTRe – et sur d'autres sujets pour lesquels nous pouvons être dans une négociation avec le Conseil régional. Au-delà de ce caractère obligatoire, si des sujets nous intéressent et des rapports présentés par la Région, nous pouvons tout à fait demander à être saisis, même s'il n'y a pas un caractère obligatoire à la saisine.

Après avoir vu les saisines obligatoires en ce qui concerne les rapports qui passent en plénière régionale, le président du Conseil régional peut – ce n'est pas trop le cas en région Centre-Val de Loire, cela l'est beaucoup plus dans d'autres régions – saisir le président du CESER, pour demander que le CESER conduise une étude ou formule un avis ou une contribution sur un sujet en particulier. Cela a été le cas en 2016 lorsque le Président BONNEAU a saisi à l'époque Xavier BEULIN sur un sujet qui concernait la démocratie participative. Effectivement, le CESER y a répondu et a rendu un rapport à la fin de l'année dernière.

D'autres organismes peuvent aussi saisir le CESER. Dans ce cas de figure, le CESER a toute légitimité à décliner une saisine. Les textes de loi ouvrent cette possibilité mais ne la rendent pas obligatoire. On peut donc imaginer que le préfet saisisse le CESER sur un sujet donné.

Une particularité a été intégrée en novembre dernier : la possibilité, comme c'est le cas pour le CESE au niveau national, que le CESER soit mobilisé par une saisine citoyenne – les modalités restent à définir plus précisément – sous le biais notamment de pétitions signées par 4 000 signataires au minimum. C'est un premier élément d'appréciations mais d'autres viendront mieux définir la possibilité de cette saisine citoyenne.

(S'adressant à Monsieur Éric CHEVÉE) : Vous pouvez intervenir si vous avez des éléments à compléter.

Je l'évoquais, le CESER peut élaborer des contributions ; Jean-Daniel HECKMANN et le président en ont parlé. Le bénéfice ou la plus-value d'une contribution amont aux travaux de la Région est que le CESER fasse connaître sa position avant que le rapport du président du Conseil régional soit bouclé et que l'ensemble des arbitrages soient opérés. Il est évident que plus tôt on apporte la contribution du CESER, plus tôt elle peut entrer dans la discussion et dans la réflexion des élus régionaux.

Il y a tout intérêt à avoir une action particulière pour être contributeur beaucoup plus en amont. Cela a été le cas sur plusieurs sujets durant l'année 2017 et c'est le cas en ce moment sur le SRADDET et sur le SRESRI.

Nous allons passer assez rapidement sur les différentes étapes d'une saisine.

Nous avons un schéma relativement simplifié. Comme je le soulignais, le président du Conseil régional saisit le président du CESER dans un laps de temps prévu par les textes ; nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. Les rapports et la lettre de saisine nous sont envoyés 12 jours avant la séance plénière du CESER. C'est particulièrement encadré et ce *timing* permet que les différentes étapes qui interviendront à la suite seront très cadencées.

Au début, cela vous paraîtra un peu particulier – je parle à ceux qui nous rejoignent – mais vous verrez assez rapidement que le processus est toujours le même.

Une fois que le CESER a reçu les rapports – c'est plutôt le vendredi après-midi, voire le soir –, les différents éléments vous sont adressés pour la tenue d'un bureau que l'on appelle amont, jusqu'au jour où l'on trouvera un autre terme, au cours duquel les services de la Région – et quelquefois, mais de façon beaucoup plus rare, les vice-présidents - viennent présenter les rapports, donc apporter des éléments de lecture et des explications en cas de questions.

Ensuite, une ou plusieurs commissions étudient le ou les rapports. Il se peut qu'une seule commission étudie un rapport ou qu'il passe dans deux, trois ou quatre commissions. C'est déterminé en amont en fonction du sujet et plus le thème est transversal, plus on a de probabilités que les quatre commissions soient mobilisées.

Chaque commission se tient sur une journée. Au regard de l'expression des uns et des autres, de chacun d'entre vous, un rapporteur, qui aura été désigné par le bureau, récupère l'ensemble de votre expression et formalise un projet d'avis qui doit tenir compte, autant que faire se peut – c'est parfois extrêmement difficile –, de l'ensemble des expressions.

Ce projet d'avis est soumis et proposé au bureau que l'on appelle aval. Il examine ce projet et l'ajuste en cas de besoin, là encore au regard de la lecture et de l'avis des membres du bureau.

Cet avis est validé par le bureau. Il sera mis au débat à l'occasion de la plénière suivante et fera l'objet d'une validation et d'une délibération formalisée sous forme papier et adressée à la préfecture mais, en premier lieu, à la personne qui l'a commandé, à savoir le président du Conseil régional. Pour information, il est aussi adressé à d'autres organismes extérieurs.

M. le Président - Vous avez vu qu'il s'agissait d'un processus assez dense sur quinze jours. Ceux qui sont au bureau, vous pouvez réserver vos week-ends ! Les rapports que nous recevons sont relativement substantiels. De ce fait, il faut passer quelques instants dessus pour en prendre connaissance pleinement.

Une fois que le rapporteur a émis son avis et que l'assemblée a délibéré à son sujet, l'avis est transmis au président du Conseil régional, qui est obligé de l'envoyer à la totalité des conseillers régionaux. Lorsqu'un conseiller régional délibère, il a les avis du CESER sur son bureau.

Ceux qui seront curieux et qui viendront assister à des séances de l'assemblée du Conseil régional verront que les avis du CESER sont souvent mentionnés dans les échanges.

Cela vous explique de quelle manière nous parvenons à nous faire entendre petit à petit.

Mme CHASSINE DENIAU, directrice des services administratifs - Quelles instances jouent un rôle dans la gouvernance du CESER ?

Nous avons l'assemblée du CESER qui se réunit en séance plénière, autant que l'assemblée régionale, à savoir cinq à six fois au maximum, puisque selon le Code des collectivités, le Conseil régional ne peut pas se réunir plus de six fois par an. Nous sommes à peu près sur le même nombre d'assemblées plénières.

Cette assemblée est un lieu d'expression et de débat, dans lequel on délibère pour voter les avis, les études et les productions du CESER.

Nous avons le bureau qui est une instance de stratégie, d'orientation et de décision. À l'image de la Commission permanente régionale, il valide des opérations qui relèvent du fonctionnement courant. Il a aussi le rôle de préparer les séances plénières. Il assiste le président dans l'organisation des travaux et de la préparation des séances plénières. C'est l'organe dans lequel sont désignés tous les rapporteurs. Il examine et valide des projets d'avis, examine les demandes d'autosaisine, formule des avis sur les projets de cahier des charges.

Quand le CESER, de son propre choix, souhaite travailler sur un sujet donné, vous l'avez peut-être vu si vous avez feuilleté le livret du conseiller, nous avons des petits documents de travail à la fin, notamment une trame-type d'un cahier des charges. Pour qu'une commission se lance sur un sujet, il faut que la commission ait travaillé et formaté un cahier des charges soumis à l'approbation du bureau qui donne son feu vert pour que la commission puisse travailler sur le sujet.

Le bureau procède aux désignations permanentes ou temporaires dans le cas des représentations du CESER, auprès d'organismes extérieurs notamment ou auprès de commissions du Conseil régional, par exemple.

Le Comité des vice-présidents est composé du président et des huit vice-présidents ou vice-présidentes. Il a un rôle d'orientation stratégique et prépare notamment les travaux du bureau.

Point particulier à souligner : il veille à la cohérence des travaux. Chaque commission peut travailler sur un sujet donné mais une vigilance doit être portée à la feuille de route sur l'année ou sur du pluriannuel et à la cohérence des travaux entre eux.

M. le Président - Le Comité des vice-présidents ne fera pas de travaux sur le fond des dossiers, sauf pour la gestion du SRADDET jusqu'à la production de notre préconisation au mois d'avril-juin. Sinon, cela entre en décalage par rapport au fil des travaux des commissions et du bureau. Quand un Comité des vice-présidents commence à travailler au fond, vous comprenez que tout le monde n'a pas la même information au même moment et cela provoque des décalages.

Le Comité des vice-présidents ne travaillera qu'à la cohérence et au réglage de dispositifs mais pas du tout sur le fond. Il est important de préciser ce point car, par le passé, cela ne se déroulait pas toujours de cette manière et les dossiers étaient compliqués à suivre après.

C'est commission puis bureau. L'instance fondamentale du CESER, après l'assemblée plénière, est le bureau : c'est là que se prennent toutes les décisions.

Mme CHASSINE DENIAU, directrice des services administratifs - Nous ne revenons pas sur la déclinaison par thématique des quatre commissions.

En revanche, je veux dire rapidement – même si ce bureau a un rôle important – que chacune des quatre commissions a un bureau composé du ou de la présidente, du ou de la vice-présidente, du ou de la vice-présidente déléguée à la thématique en question et du secrétaire, qui sera élu par la commission à l'occasion de sa première réunion.

La mission première de ce bureau est un rôle de pilotage du travail de la commission et d'interface avec le bureau pour une communication et une information à la fois descendantes et ascendantes.

Nous ne revenons pas sur les deux sections actuelles, même si la section « Égalité, mixité » est amenée à évoluer.

Un petit mot sur les fonctions de représentation : le CESER ne vit pas en vase clos. Il produit au sein de ses commissions et de ses sections. De plus, soit parce qu'il est invité, soit parce que les statuts d'une structure ou d'une autre le rendent obligatoire, le CESER est amené à désigner plusieurs conseillers pour siéger dans des organisations diverses et variées.

Nous vous avons cité quelques exemples, comme Dev'Up, l'agence de développement économique de la Région, le Conseil académique de l'Éducation nationale, les comités de bassin. Dans diverses organisations, des conseillers sont amenés à porter la parole du CESER et à faire remonter de l'information, qui peut être collectée dans le cadre de ces réunions.

M. le Président - Une information sur ces représentations : le Comité des vice-présidents va accomplir un premier travail de tri car il y a plus de 40 ou peut-être même 60 représentations extérieures et toutes ne sont pas forcément pertinentes. Nous ferons ensuite une affectation, que nous proposerons au bureau pour les vice-présidents en délégation, sur ce qu'il nous paraît important de flécher dès maintenant. Nous ferons la proposition au bureau très prochainement.

Pour ce qui est des représentations que nous conserverons et qui nécessiteront une présence du CESER au-delà des vice-présidents, nous ferons appel à l'ensemble des conseillers, commission par commission, dans le domaine de compétence de la commission, pour avoir des candidatures à cette représentation. Ainsi, ce sera très clair et ouvert.

Mme CHASSINE DENIAU, directrice des services administratifs - Ensuite, vous avez quelques informations pratiques sur lesquelles je vais passer de façon extrêmement rapide puisque, dans le guide du conseiller, vous avez des éléments, même s'il n'évoque pas tous les sujets. Vous y trouverez des aspects relatifs à l'informatique, aux indemnités, aux frais de déplacement et même aux histoires matérielles liées au parking. Je vous invite vivement à en prendre connaissance, même pour ceux qui siégeaient déjà au CESER, puisqu'il a été toiletté, retravaillé et des informations ont été mises à jour. N'hésitez pas à vous y replonger un peu.

Il n'est pas extrêmement attirant à la lecture, mais nous avons fait ce que nous pouvions ! De toute manière, vous y trouverez des informations précieuses.

Dans l'envoi qui vous a été fait le 22 décembre, des éléments devaient vous être fournis. Marie et André ont capitalisé beaucoup de retours sur les documents que vous deviez à la fois signer et remettre.

Nous vous remercions d'être vigilants pour que la totalité de ces éléments nous soit remise très rapidement, notamment tout ce qui concerne la fiche de renseignements. Derrière, sont notées toutes les créations de ce que l'on appelle les tiers, pour que vous puissiez toucher votre indemnité.

Un travail conséquent va suivre pour les cellules de gestion et pour nous, en interne.

Nous comptons sur votre rigueur pour que nous disposions de ces éléments dans les délais le plus courts possibles.

La charte du conseiller rappelle quelques bonnes pratiques, notamment répondre dans les délais à des sollicitations car, en matière de relance, c'est extrêmement lourd.

M. le Président - C'est important : ne renvoyez pas au lendemain le traitement des réponses que vous devez faire par rapport à votre participation aux commissions, aux assemblées et aux déjeuners organisés. Derrière, c'est un travail important des services que de relancer sans arrêt.

Peut-être une intervention, Armelle BRUANT ?

Mme BRUANT - Encore faut-il que nous les recevions à temps.

M. le Président - Oui, c'est effectivement sous réserve que vous les ayez dans les temps.

C'est très important car, derrière, cela représente vraiment beaucoup de travail sur ce sujet. C'est un peu dommage dans la mesure où nous pourrions le consacrer à autre chose.

Répondez tout de suite, même si vous modifiez éventuellement par la suite du fait d'un empêchement de dernière minute. Si vous envoyez une réponse, cela aide à la préparation des commissions et des séances.

Mme CHASSINE DENIAU, directrice des services administratifs - Je vais vous donner quelques informations pratiques, même si nous y reviendrons dans chacune des commissions car il est important que vous compreniez les éléments qui relèvent du fonctionnement.

Les conseillers du CESER perçoivent une indemnité, c'est prévu par les textes, par la loi. Une délibération a été prise par l'Exécutif régional en décembre dernier pour encadrer les indemnités des conseillers du CESER. Elles sont versées sur la base d'une présence effective, avec un émargement. En cas d'absence, il n'y a pas de prise en charge des frais de déplacement, bien évidemment, ni en termes d'enregistrement de la présence.

L'indemnité est soumise à l'impôt sur le revenu, sauf ceux qui font le choix de la reverser à leur organisation, auquel cas vous avez reçu dans les documents annexes une demande d'abandon – ce n'est pas très joli mais on l'appelle ainsi – qui nous permet de faire le relais avec la cellule de gestion et de verser directement les indemnités à votre organisation ; c'est le cas le plus fréquent.

Les indemnités sont réglées mensuellement, mais il y a un décalage de deux mois dans le versement. Il était de trois mois jusqu'à la fin de 2017.

M. le Président - Ce n'est pas un décalage dans le versement mais sur le décompte de vos présences, c'est-à-dire que vous êtes payé un mois sur le décompte des présences du mois $n-2$.

Mme CHASSINE DENIAU, directrice des services administratifs - S'agissant de l'indemnité, beaucoup savent la mobiliser pour répondre à de petites interrogations.

Un point important pour que vous ne soyez pas étonnés : les premières indemnités 2018 seront versées à partir du mois de mars. Ne vous inquiétez ni fin janvier ni fin février, nous réglons sur les premiers mois de l'année le solde de la mandature précédente et nous ne verserons janvier qu'à partir du mois de mars.

Sachez-le bien et ne vous inquiétez pas, si vous ne voyez rien arriver !

En ce qui concerne les frais de déplacement, ils sont pris en compte par le CESER. Les textes de loi le précisent. Bien évidemment, il ne s'agit que de ceux liés à des réunions pour lesquelles vous avez été invités par le CESER.

Je vous engage à relire le guide du conseiller et la délibération régionale qui précisent exactement ces modalités de prise en compte.

La feuille de frais est à transmettre tous les mois. C'est excessivement lourd quand on nous communique ceux d'une année complète. D'un point de vue budgétaire, c'est extrêmement compliqué à suivre parce qu'on ne sait pas exactement comment on va accoster en fin d'année. De plus, en matière de gestion, c'est plus simple si vous nous fournissez vos frais au fil de l'eau. Nous vous remercions d'avoir cette rigueur, ce qui permet à Virginie notamment de suivre cela au plus près et, pour des questions budgétaires, de savoir comment cela avance.

En ce qui concerne le matériel, nous avons entendu quelqu'un qui s'en plaignait un peu.

Pour les nouveaux, vous l'aurez uniquement au mois de février.

Les conseillers du CESER ont été équipés d'un iPad. C'est le choix technique effectué voici quelques années pour le fonctionnement du CESER afin d'accéder :

- à une adresse de messagerie générique, que vous avez ou que vous aurez tous : elles seront formatées par la Direction des systèmes informatiques du Conseil régional au mois de janvier ;
- à Dropbox, outil qui a ses limites mais qui fonctionne. Pour les nouveaux, vous serez appelés à accéder aux dossiers qui vous concernent. C'est dans cette Dropbox que vous trouverez les éléments qui vous seront adressés. Si nous les envoyons par mail, c'est assez vite saturé.

Cela me fait penser que nous avons souvent des retours de message, puisque les boîtes sont saturées. N'hésitez pas à les vider et à laisser de la place pour que les éléments vous parviennent bien et que nous n'ayons pas à les renvoyer ou à vous appeler pour être sûrs que vous les avez reçus.

Le matériel sera distribué aux commissions de février. Nous l'espérons pour janvier mais ce sera un peu compliqué. Nous partons encore une fois sur la distribution des iPad.

En 2018, nous aurons un changement de matériel. Nous allons commencer à y travailler très rapidement avec Sandrine, au mois de janvier ou février, pour mieux identifier nos usages et nos besoins et voir, en termes d'outils informatiques, quels nouveaux supports nous sont nécessaires.

Nous avons un site Internet que vous connaissez peut-être, que Cécilia alimente au fil de la validation des rapports et de notre activité. Vous y trouverez des éléments qui vous seront utiles. Si vous voulez, par exemple, faire connaître un rapport du CESER autour de vous, vous pourrez faire un copier-coller des liens hypertextes et les envoyer. Sachez que c'est une source d'informations intéressante.

La direction administrative représente 15 personnes qui sont là pour accompagner les travaux du CESER au quotidien.

Jean-Daniel HECKMANN en a parlé : le budget est supporté par la collectivité régionale. Il couvre essentiellement les indemnités des conseillers, les frais de déplacement, les frais de restauration, ce qui concerne la communication et d'autres dépenses de ce type.

M. le Président - Merci, Aline.

Le budget du CESER représente quasiment 2 millions d'euros, à raison de 1,3 million d'euros en indemnités et frais consacrés aux conseillers et 0,7 million d'euros pour les services.

C'est pour que vous ayez un ordre de grandeur dans la tête. C'est toujours une question abordée. Il faut faire vivre la démocratie permanente. Ainsi, vous le savez, le budget de la Région se monte à 1,4 milliard d'euros et celui du CESER à 2 millions d'euros.

Nous arrivons au terme des travaux de cette séance d'installation.

Je vous remercie tous de votre patience.

Peut-être des questions rapidement.

Mme POITEVIN - Quelle est la date de la future plénière ? Je ne l'ai pas entendue.

M. le Président - Les plénières sont généralement rythmées par les travaux du Conseil régional. Celui-ci ayant décidé de tenir six plénières par an, nous en avons aussi six.

La prochaine se tiendra le 19 février.

Je peux vous présenter le planning des deux prochains mois.

Au mois de janvier, vous aurez votre réunion de commission, dont je vous ai donné la date.

Début février, le processus plénière s'enclenchera, c'est-à-dire :

- bureau amont ;
- commissions immédiatement après, généralement mardi-mercredi, pour rédiger le jeudi les avis ;
- bureau aval le lundi qui suit ;
- plénière CESER le lundi de la semaine suivante ;
- trois jours après, le Conseil régional se réunit en session plénière.

Nous vous adresserons le nouveau calendrier du CESER sur vos adresses personnelles que nous avons récupérées lors de vos inscriptions. Ainsi, vous aurez la totalité du calendrier tel qu'il est défini aujourd'hui.

Armelle BRUANT, vous désirez la parole ?

Mme BRUANT - Je souhaiterais faire un petit commentaire sur cette journée.

À la suite des déclarations du préfet en préambule, qui insistait sur la place des femmes, et à la suite des désignations pour lesquelles nous avons voté ce matin, la CGT constate la fin de la section « Égalité », une seule femme vice-présidente sur huit vice-présidents, une seule femme présidente de commission sur six présidents de commission et aucune femme rapporteure générale.

Quant aux conseillers – c'est une boutade évidemment, je ne veux vexer personne, encore que ! – qui ont été élus, je ne trouve pas qu'ils symbolisent ni la jeunesse ni la féminisation de notre assemblée.

Il y a les paroles et, après, il y a les faits !

M. le Président - Absolument, je suis tout à fait d'accord avec cette observation et c'est la raison pour laquelle je redis que ce qu'il se passera dans trois ans sera douloureux.

Je le répète, c'est très clair : effectivement, le passage à 50 % de féminisation du bureau et le partage à 100 % de la gouvernance du CESER seront une opération douloureuse. Peut-être que nous n'aurons pas fait une section pendant 17 ans mais, au terme de la mandature, nous aurons un CESER parfaitement équilibré.

C'est l'engagement que je prends !

Mme BRUANT - J'ai hâte de voir cela.

M. le Président - Merci et bonne soirée à tous.

Fin de la séance : 17h